

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 17, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

Senator David Arnot (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I'm Senator David Arnot from Saskatchewan. I'm the Deputy Chair of the Indigenous Peoples Committee of the Senate, and I will now ask committee members — the senators in attendance — to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Martin: Good evening. Yonah Martin from British Columbia.

Senator McNair: Good evening and welcome. John McNair from New Brunswick.

Senator Hartling: Good evening. Nancy Hartling from New Brunswick, Mi'kma'ki.

Senator Sorensen: I'm Karen Sorensen from Alberta — Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki. Welcome.

The Deputy Chair: And welcome to all the witnesses. Today, senators and the community, we are continuing our new study to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 — also known as UNDRIP — by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples.

The committee is hearing from witnesses to further refine its study on this topic. With that, I would now like to introduce our witnesses. Appearing virtually and representing the Congress of Aboriginal Peoples are National Chief Elmer St. Pierre; and National Vice-Chief Kim Beaudin.

From the National Association of Friendship Centres, we have Ms. Kelly Benning, President; Mx. Kara Louttit, Policy Analyst; and Ms. Samantha Jack, Youth Executive.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 avril 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le sénateur David Arnot (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à rappeler que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinaabe et qu'il est aujourd'hui le foyer de nombreuses autres communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Île de la Tortue.

Je m'appelle David Arnot, sénateur de la Saskatchewan. J'assume la vice-présidence du Comité sénatorial des peuples autochtones et je vais maintenant demander aux membres du comité — les sénateurs ici présents — de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

La sénatrice Martin : Bonsoir. Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur McNair : Bonsoir et bienvenue. John McNair, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Hartling : Bonsoir. Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick, Mi'kma'ki.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta — parc national Banff, territoire du Traité n° 7.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Antigonish, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki. Soyez les bienvenus.

Le vice-président : Bienvenue à tous les témoins. Aujourd'hui, chers collègues et visiteurs, nous poursuivons notre nouvelle étude de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 — autrement désignée par le sigle DNUDPA — par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le comité entend des témoins pour approfondir son étude. Permettez que je présente maintenant nos témoins. Le chef national Elmer St. Pierre et le chef adjoint national Kim Beaudin comparaissent à distance. Ils représentent le Congrès des peuples autochtones.

De l'Association nationale des centres d'amitié, nous accueillons Kelly Benning, présidente, Kara Louttit, analyste des politiques, et Samantha Jack, directrice pour la jeunesse.

With that, I thank all of the witnesses for joining us today. The witnesses will provide five minutes of opening remarks, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I now invite National Chief St. Pierre to give us his opening remarks on representing the Congress of Aboriginal Peoples. Thank you.

Elmer St. Pierre, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Thank you, senator. *Kwe*, senators. Before I begin, I would also like to acknowledge the traditional and unceded territory of my people — the Algonquin — where we are meeting today. I would also like to thank each of you who has taken the time to meet with us to discuss on this very serious panel. For the Indigenous people, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act is probably the most important piece of legislation that Canada has ever introduced, and will likely have the greatest impact on our community.

We are hopeful that the act, if honestly applied, will break down the barriers our communities are facing and allow them to advance. It can combat the racism and the discrimination being faced by community members who are still being held hostage by the Indian Act and other laws and policies. By closing the socio-economic gap, and promoting greater equality and prosperity, life should get better for the off-reserve and the non-status communities — people who are often left out and ignored.

The Congress of Aboriginal Peoples, or CAP, is hopeful that the action plan will result in legislation and a policy change, and that these changes will achieve the commitments of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, such as self-determination and the respect and reconciliation of the rights of the Aboriginal people. This should mean fair access to programs and services that close the gap to socio-economic situations that our people face, regardless of the status or location. Despite our best efforts to communicate with our communities, many remain unaddressed.

I would like to share my time with my colleague National Vice-Chief Beaudin who will take you through some of our main concerns.

Kim Beaudin, National Vice-Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Thank you, national chief, and thank you, senators.

In October 2020, CAP and its PTOs gathered with representatives from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, or CIRNAC, to raise our concerns with respect to the consultation process and, in particular, the lack of time and transparency. These issues have made it far more difficult for CAP, our PTOs and their communities to contribute to the

Je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. Chacun fera un exposé préliminaire de cinq minutes, qui sera suivi d'une période de questions avec les sénateurs. J'invite maintenant le chef national St. Pierre à nous présenter son exposé au nom du Congrès des peuples autochtones. Merci.

Elmer St. Pierre, chef national, Congrès des peuples autochtones : Merci, sénateur. *Kwe*, honorables sénateurs. Avant de commencer, je tiens à rappeler, moi aussi, que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé de mon peuple, les Algonquins. Je voudrais également remercier chacun de vous d'avoir pris le temps de nous rencontrer pour discuter de ce sujet très sérieux. Pour les Autochtones, la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est probablement la mesure législative la plus importante que le Canada ait jamais déposée et qui aura probablement le plus grand impact sur nos communautés.

Nous espérons que cette loi, si elle est appliquée honnêtement, éliminera les obstacles auxquels nos communautés sont confrontées et leur permettra de progresser. Elle peut permettre de lutter contre le racisme et la discrimination dont sont victimes les Autochtones toujours pris en otage par la Loi sur les Indiens et d'autres lois et politiques. En comblant l'écart socioéconomique et en favorisant une plus grande égalité et une plus grande prospérité, on peut espérer améliorer la vie des personnes vivant hors réserve et des communautés sans statut, qui sont souvent laissées pour compte et ignorées.

Le Congrès des peuples autochtones, ou CPA, espère que le plan d'action aboutira à une loi et à un changement de politique et que ces changements permettront de concrétiser les engagements énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, concernant, par exemple, l'autodétermination, le respect des droits des Autochtones, et la réconciliation. Cela devrait se traduire par un accès équitable à des programmes et à des services qui combleront l'écart socioéconomique des Autochtones, quels que soient leur statut et le lieu de résidence. Malgré tous nos efforts pour communiquer avec nos communautés, beaucoup d'enjeux restent sans solution.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, le chef adjoint national Beaudin, qui vous expliquera certaines de nos principales préoccupations.

Kim Beaudin, chef adjoint national, Congrès des peuples autochtones : Merci, monsieur St. Pierre, et merci à vous, honorables sénateurs.

En octobre 2020, le CPA et ses organisations provinciales et territoriales se sont réunis avec des représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, pour leur faire part de leurs préoccupations concernant le processus de consultation et, en particulier, le manque de temps et de transparence. Ces problèmes sont tels

United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan. This is important for making things better for their people.

Following Royal Assent in June 2021, almost a full year later — in March 2022 — CAP received funding to conduct engagement sessions with our communities on the action plan. Following three fulsome and productive engagement sessions, CAP submitted an initial report in October 2022. CAP has engaged in good faith and has made multiple submissions to the department on the development of the action plan, which included a comprehensive recommendation to make laws consistent. Even after the action plan was released, CAP kept working with these important regulatory frameworks and did a detailed internal review.

However, to date, we have experienced more challenges and gaps than successes and opportunities. A major challenge has been the distinctions-based approach, which is exclusive and discriminatory. This approach has intentionally separated urban and rural off-reserve, non-status, unaffiliated Métis and Inuit peoples from their kin and their kinship communities. Indigenous peoples who don't fit into the narrow political categories are put together in the "Shared priorities" chapter, where there is no real commitment to taking action on those measures.

CAP is proud to represent a diverse group of non-status and off-reserve peoples, but the vague and unclear grouping of our voices to this section makes it hard to ensure our clear priorities. This confusion means priorities are unclear, making it difficult to implement and monitor progress.

CAP's communities clearly and forcibly recommended the inclusion of a CAP-specific chapter within the action plan. We believe that the Government of Canada encouraged us to write our own chapter, yet, in the end, those requests were rejected. We cannot overstate our disappointment with the published action plan that so obviously minimizes our voices and the members whom the Supreme Court of Canada has recognized.

This is why we are saddened that out of all of CAP's many thoughtful and many constructive proposed measures submitted, only Measure 90 was ultimately accepted.

To be clear, Action 90, including the CAP *Daniels* decision, is a positive step. This could set up a standard for CAP, and measure things like laws, policies and regulations that affect our community, both existing and new. These measures offer direction and an opportunity for policy changes to include CAP's communities. This is essential and long overdue.

qu'il est très difficile pour le CPA, ses organisations provinciales et territoriales et les communautés qui s'y rattachent de contribuer au plan d'action découlant de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. C'est important pour améliorer la situation des Autochtones.

En mars 2022, près d'un an après la sanction royale accordée en juin 2021, le CPA a obtenu du financement pour organiser des séances de consultation avec les communautés au sujet du plan d'action. En octobre 2022, après trois séances exhaustives et productives, il a présenté un premier rapport. Il s'y engageait de bonne foi et y énumérait de multiples propositions au ministère concernant l'élaboration du plan d'action, dont une recommandation détaillée pour assurer la cohérence des lois. Même après la publication du plan d'action, le CPA a continué d'approfondir l'examen de ces cadres de réglementation importants en procédant à un examen interne exhaustif.

Mais le résultat jusqu'ici se solde par plus de difficultés et de lacunes que de réussites et de possibilités. L'une des principales difficultés est l'approche fondée sur les distinctions, qui est exclusive et discriminatoire. Cette approche sépare délibérément les Métis et les Inuits non inscrits vivant hors réserve en milieu urbain ou rural de leurs parentés et de leurs communautés. Les Autochtones qui ne correspondent pas aux catégories politiques étroites sont regroupés dans le chapitre « Priorités partagées », où il n'y a pas d'engagement réel à donner suite à ces mesures.

Le CPA est fier de représenter un groupe diversifié d'Autochtones non inscrits et vivant hors réserve, mais ce regroupement vague et imprécis de nos voix dans ce chapitre ne permet pas de formuler des priorités claires. De cette confusion découlent des priorités floues, qui compliquent la mise en œuvre du plan d'action et le suivi de sa concrétisation.

Les communautés représentées par le CPA ont clairement et vigoureusement exprimé le désir qu'un chapitre propre au CPA soit inclus dans le plan d'action. Le gouvernement du Canada nous avait, pensions-nous, encouragés à rédiger notre propre chapitre, mais ces demandes ont finalement été rejetées. C'est peu dire que nous sommes déçus du plan d'action publié, qui minimise manifestement nos recommandations et celles des membres dont la Cour suprême du Canada a reconnu le statut.

C'est pourquoi nous sommes désolés de constater que, de toutes les mesures mûrement réfléchies et constructives proposées par le CPA, seule la mesure 90 a finalement été acceptée.

Il est vrai que la mesure 90, avec la décision *Daniels*, est un pas dans la bonne direction. Elle permettrait d'instaurer une norme autorisant le CPA à mesurer, par exemple, des lois, des politiques et des règlements, en vigueur ou nouveaux, qui auraient une incidence sur nos communautés. Cette mesure offre une orientation et la possibilité de modifier des politiques pour y inclure les communautés représentées par le CPA. C'est essentiel et cela aurait dû être fait depuis longtemps.

However, CAP has not been successful in scheduling initial discussions on this measure with CIRNAC. Why? That's the question.

CAP wishes to be part of the development and ongoing operation of an action plan advisory committee. We deserve a spot at the table, and we respectfully call — once again — to be consulted in a meaningful way.

Right now, CAP considers the proposed structure and the lack of off-reserve and non-status voices to be significant risks to the success of the action plan and its ongoing implementation. Our solution is to let us be part of the discussion so we can give voice to the very real concerns in our communities.

The Government of Canada should work with all Indigenous partners. The Government of Canada must allow for more fulsome engagement opportunities with Indigenous communities. Engagement should be meaningful and long-term, not just a one-and-done approach. I'm sure we can all agree that sitting at the table to co-develop shared outcomes will have greater effectiveness than consultation and cooperation alone.

For oversight and monitoring — Measures 19 and 22 — the Government of Canada needs to involve a diverse group of voices to make sure that the action plan is put into action and monitored, overseen by everyone that it affects. Regarding funding, we need more resources to properly involve our diverse communities across the country. This is crucial to get input and recommendations for the implementation of the action plan.

As a respected national Indigenous organization, CAP's work has always been done with the intent of creating opportunities for transformational change.

I thank you for your time and look forward to any questions you may have. *Meegwetch.*

The Deputy Chair: Thank you, National Chief Elmer St. Pierre and National Vice-Chief Kim Beaudin, for those opening remarks.

I will now ask Kelly Benning to speak on behalf of the National Association of Friendship Centres, but I am cognizant that if anybody else wants to speak in an opening way, I'll let you do that. There's lots of time for questions.

Kelly Benning, President, National Association of Friendship Centres: Good evening. I'm a Métis woman from northern Alberta, with roots in Manitoba and Saskatchewan.

I'd like to acknowledge the Algonquin Nation, whose traditional territory we are meeting on today, and I would like to thank CAP for their words as well.

Le CPA n'a cependant pas réussi à obtenir de discussions initiales sur cette mesure avec RCAANC. Pourquoi? La question se pose.

Le CPA souhaite participer à l'élaboration et aux activités durables d'un comité consultatif du plan d'action. Nous méritons de participer et nous demandons respectueusement — encore une fois — à être effectivement consultés.

Le CPA estime que la structure proposée et l'absence de représentation des Autochtones hors réserve et non inscrits constituent un risque important pour la réussite du plan d'action et pour sa mise en œuvre à long terme. La solution consiste à nous laisser participer à la discussion afin que nous puissions exprimer les préoccupations très réelles de nos communautés.

Le gouvernement du Canada devrait travailler avec tous les partenaires autochtones. Il doit permettre de consulter plus largement les communautés autochtones. La participation devrait être significative et durable, et non pas simplement ponctuelle. Je suis certain que nous pouvons tous convenir que notre participation à l'élaboration d'objectifs communs sera plus efficace que de nous inviter seulement à exprimer notre avis et à collaborer.

Pour ce qui est de la surveillance et du suivi — sur lesquels portent les mesures 19 et 22 —, le gouvernement du Canada doit faire appel à un groupe diversifié de participants pour s'assurer que le plan d'action est mis en œuvre et suivi, sous la supervision de tous ceux sur lesquels il aura un impact. Quant au financement, nous avons besoin de plus de ressources pour garantir une véritable participation des diverses communautés du pays. Il est essentiel d'obtenir leurs points de vue et leurs recommandations pour la mise en œuvre du plan d'action.

Comme organisation autochtone nationale respectée, le CPA s'est toujours attaché à ouvrir des possibilités de changement transformationnel.

Je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. *Meegwetch.*

Le vice-président : Merci de vos remarques préliminaires, messieurs.

J'invite Kelly Benning à nous parler au nom de l'Association nationale des centres d'amitié, mais, si quelqu'un d'autre veut faire un exposé préliminaire, je vais le lui permettre. Il reste beaucoup de temps pour les questions.

Kelly Benning, présidente, Association nationale des centres d'amitié : Bonsoir. Je suis une Métisse du Nord de l'Alberta, avec des racines au Manitoba et en Saskatchewan.

Je salue la nation algonquine, sur le territoire traditionnel de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui, et je tiens à remercier les représentants du CPA de leurs propos.

I'm joined today by Kara Louttit, one of our policy analysts, and our Youth Executive Samantha Jack.

We are grateful for the opportunity to appear before you today to propose topics related to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan for the committee to study.

In 1972, the National Association of Friendship Centres, or NAFC, was established to represent friendship centres and provincial/territorial associations, or PTAs, across Canada. Today, the NAFC consists of over 100 member local friendship centres and PTAs, offering programs, services and supports to Indigenous people living in urban, rural and remote settings.

The 2021 census counted 1.8 million Indigenous people in Canada, which accounted for 5% of the total population. Nationally, approximately 61% of Indigenous people are living in urban settings. The Indigenous population in Canada grew by 9.4% from 2016 to 2021. We continue to be the youngest and fastest-growing population in Canada. In some urban settings, Indigenous people make up 85% of the population. These numbers are projected to increase over the coming years.

This significant growth in urban Indigenous populations speaks to the utmost importance of considering UNDRIP within the urban context. For decades, the Friendship Centre Movement has been working with urban Indigenous communities in upholding their inherent Indigenous rights as both individuals and as collectives. As such, we would first like to address the significant challenges surrounding urban Indigenous peoples and the varying definitions between “urban” and “urban Indigenous,” which brings us to our first recommendation.

The NAFC recommends the definition offered by the 2021 Missing and Murdered Indigenous Women, Girls, and 2SLGBTQIA+ People National Action Plan, which defines “urban” Indigenous peoples as the following:

First Nation, Inuit and Métis people living in small, medium and large communities, including rural, isolated and remote communities, which are: off-reserve; outside of their home community, community of origin or settlement; or outside of . . . (Inuit Homelands).

This definition reflects the diversity and complexity of the Indigenous experience in Canada and links to Article 1 of UNDRIP, where advancing Indigenous rights must include

Je suis accompagnée aujourd'hui de Kara Louttit, l'une de nos analystes des politiques, et de Samantha Jack, directrice pour la jeunesse.

Nous sommes heureuses de comparaître devant vous aujourd'hui pour proposer au comité des sujets de réflexion liés à la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du plan d'action qui y est associé.

En 1972, l'Association nationale des centres d'amitié, ou ANCA, a été créée pour représenter les centres d'amitié et les associations provinciales et territoriales, ou APT, partout au Canada. Aujourd'hui, l'ANCA regroupe plus de 100 centres d'amitié et APT locaux qui offrent des programmes, des services et du soutien aux Autochtones vivant en milieu urbain, en milieu rural et en zones éloignées.

Le recensement de 2021 a dénombré 1,8 million d'Autochtones au Canada, soit 5 % de la population totale. À l'échelle nationale, environ 61 % des Autochtones vivent en milieu urbain. La population autochtone du Canada a augmenté de 9,4 % de 2016 à 2021. Nous continuons d'être la population la plus jeune et celle dont la croissance démographique est la plus rapide au Canada. Dans certains milieux urbains, les Autochtones représentent 85 % de la population. Ces chiffres devraient augmenter dans les années qui viennent.

Compte tenu de la croissance démographique des populations autochtones urbaines, il est de la plus haute importance que la DNUDPA soit envisagée en fonction du contexte urbain. Depuis des décennies, le mouvement des centres d'amitié travaille avec les communautés autochtones en milieu urbain pour défendre leurs droits fondamentaux, à la fois individuels et collectifs. À ce titre, nous souhaitons aborder, avant tout, les difficultés importantes que vient les Autochtones en milieu urbain et les différentes définitions concernant le terme « urbain » et l'expression « Autochtone vivant en milieu urbain », pour en venir à notre première recommandation.

L'ANCA recommande que la définition proposée dans le Plan d'action national de 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées concernant les Autochtones « urbains » soit la suivante :

Les membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis vivant dans des communautés de petite, moyenne et grande taille, y compris les communautés rurales, isolées et éloignées, qui sont hors réserve; à l'extérieur de leur communauté d'origine ou d'établissement; ou à l'extérieur de [...] (terres inuites).

Cette définition traduit la diversité et la complexité de la situation des Autochtones au Canada et renvoie à l'article premier de la DNUDPA, qui prévoit que la promotion

Indigenous peoples wherever they reside while highlighting their unique needs and challenges.

The NAFC recommends that the implementation of UNDRIP and the action plan should be based on a trauma-informed approach, including the provision of supports for Indigenous peoples negatively impacted by systemic racism in urban settings. The long history of systemic injustices within Canada requires UNDRIP to confront Canada's colonial history. This aligns with Articles 2 through 4 of UNDRIP and shares priorities No. 3 to No. 18 under the areas of addressing injustices and prejudices while promoting mutual respect and understanding.

The NAFC recommends an Indigenous rights-based approach opposed to Canada's distinctions-based approach. A distinctions-based approach leads to urban Indigenous people becoming unseen by government policy approaches, which result in inadequate resources for urban Indigenous services. A rights-based approach to UNDRIP recognizes that Indigenous rights are inherent rights. Indigenous people are Indigenous wherever we may reside. Our rights are held within us and they ought to travel with us.

Therefore, the design and delivery of services can be viewed as a practical way to address gaps in services and supports in urban Indigenous settings. It is crucial that UNDRIP be understood and implemented fairly for all Indigenous peoples, regardless of geography or distinction. The experiences of urban Indigenous people within the context of how UNDRIP impacts them, along with the friendship centres that serve them, must be understood for effective implementation of the UN declaration.

In closing, I would like to reaffirm that the inherent Indigenous rights that we, as Indigenous people, hold are carried within us no matter where we live. *Marsee*.

The Deputy Chair: Thank you very much. Any opening remarks that anyone else in the group would like to make?

Kara Louttit, Policy Analyst, National Association of Friendship Centres: I would like to note that the Friendship Centre Movement has been working with urban Indigenous communities in upholding their inherent rights for decades. We have noted numerous articles within UNDRIP that apply to the

des droits des Autochtones englobe tous les Autochtones, quel que soit leur lieu de résidence, en tenant compte de leurs besoins et de leurs enjeux propres.

L'Association nationale des centres d'amitié recommande que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et du plan d'action soit fondée sur une approche tenant compte des traumatismes et comprenne la prestation de mesures de soutien aux peuples autochtones qui subissent les effets négatifs du racisme systémique en milieu urbain. Du fait de la longue histoire d'injustices systémiques au Canada, il faut que l'histoire coloniale du Canada soit prise en compte dans le contexte de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Cela s'harmonise avec les articles 2 à 4 de la déclaration et respecte les priorités partagées nos 3 à 18 en ce qui a trait à la lutte contre les injustices et les préjugés, tout en favorisant le respect et la compréhension mutuels.

L'ANCA recommande une approche fondée sur les droits des Autochtones par opposition à l'approche du Canada qui est fondée sur les distinctions. Une approche fondée sur les distinctions fait en sorte que les Autochtones vivant en milieu urbain sont laissés de côté dans les approches stratégiques du gouvernement, ce qui se traduit par des ressources inadéquates pour les services aux Autochtones vivant en milieu urbain. Une approche fondée sur les droits à l'égard de la DNUDPA reconnaît que les droits des Autochtones sont des droits inhérents. Les Autochtones sont des Autochtones, peu importe où ils vivent. Nous portons nos droits en nous et nous devrions les conserver, peu importe où nous nous trouvons.

Par conséquent, la conception et la prestation des services peuvent être considérées comme une façon pratique de combler les lacunes en matière de services et de soutien dans les milieux autochtones urbains. Il est essentiel que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones soit comprise et mise en œuvre équitablement pour tous les peuples autochtones, peu importe leur situation géographique ou leur caractère distinctif. L'expérience des Autochtones vivant en milieu urbain dans le contexte de l'incidence que la DNUDPA a sur eux, ainsi que sur les centres d'amitié qui les servent, doit être comprise pour une mise en œuvre efficace de la Déclaration des Nations unies.

En terminant, j'aimerais réaffirmer que les droits inhérents des Autochtones que nous, les peuples autochtones, détenons sont en nous, peu importe où nous vivons. *Marsee*.

Le vice-président : Merci beaucoup. Quelqu'un d'autre aimerait-il faire une déclaration préliminaire?

Kara Louttit, analyste des politiques, Association nationale des centres d'amitié : Je tiens à souligner que le Mouvement des centres d'amitié travaille avec les communautés autochtones en milieu urbain pour défendre leurs droits inhérents depuis des décennies. Nous avons noté que de nombreux articles de la

Friendship Centre Movement. The many programs, services and approaches to delivery are rooted in Indigenous rights. This can also be found within the many ways UNDRIP approaches Indigenous rights.

Indigenous peoples have been part of urban spaces for as long as there have been urban spaces. Many of the cities across Canada are on traditional Indigenous gathering spaces. Urban Indigenous communities are steadily increasing. We live in these urban spaces where we continue to carry our inherent Indigenous rights with us wherever we live.

Samantha Jack, Youth Executive, National Association of Friendship Centres: Historically, urban Indigenous peoples have been marginalized from funding and policy decisions involving Indigenous peoples and communities. We are often ignored in consultations or initiatives or during discussions around Indigenous rights.

This is a significant oversight given the population of urban Indigenous peoples and urban spaces. By ensuring Canadian laws and legislation are abiding and upholding Indigenous rights, the United Nations declaration implementation must include all voices. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much for those opening remarks from the National Association of Friendship Centres.

Now we will move to the discussion period, and I will ask senators to ask questions.

Senator Martin: Thank you very much to our witnesses, both online and here in person.

My first question is to both. Both of you have talked about your concerns with the federal government's distinctions-based approach. I would like to understand the issues around that and the concerns that you have more intimately. The other part would be this: What alternative would you recommend instead of that? You have mentioned some, but my first question is related to the distinctions-based approach, which has been exclusive, problematic, et cetera.

First to the National Association of Friendship Centres, please.

Ms. Benning: I would like to address that first, if that's okay.

Like we said, friendship centres have been around for over 70 years. The first ones were in Vancouver and Winnipeg. They are neck and neck there. Anyway, friendship centres have always been what used to be called "status blind," which meant it didn't matter if you were First Nations, Métis, Inuit or non-status. The

DNUDPA s'appliquent au Mouvement des centres d'amitié. Les nombreux programmes, services et approches en matière de prestation sont enracinés dans les droits des Autochtones. Cela se retrouve également dans les nombreuses façons dont la DNUDPA aborde ces droits.

Les peuples autochtones font partie des espaces urbains depuis que ceux-ci existent. Bon nombre des villes du Canada sont situées sur des lieux de rassemblement autochtones traditionnels. Les communautés autochtones urbaines sont en croissance constante. Nous vivons dans ces espaces urbains, et nous continuons de faire valoir nos droits autochtones inhérents partout où nous nous trouvons.

Samantha Jack, directrice pour la jeunesse, Association nationale des centres d'amitié : Par le passé, les Autochtones vivant en milieu urbain ont été tenus à l'écart des décisions en matière de financement et de politiques concernant les peuples et les communautés autochtones. Nous sommes souvent laissés de côté dans les consultations, les initiatives ou les discussions sur les droits des Autochtones.

Il s'agit d'une lacune importante compte tenu de la population des Autochtones vivant en milieu urbain et des espaces urbains. En veillant à ce que les lois canadiennes respectent et soutiennent les droits des Autochtones, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies doit inclure toutes les voix. Merci.

Le vice-président : Merci beaucoup pour cette déclaration préliminaire de l'Association nationale des centres d'amitié.

Nous allons maintenant passer à la période de discussion, et je vais demander aux sénateurs de poser des questions.

La sénatrice Martin : Merci beaucoup à nos témoins, en ligne et en personne.

Ma première question s'adresse aux représentants des deux associations. Vous avez exprimé vos préoccupations au sujet de l'approche fondée sur les distinctions du gouvernement fédéral. J'aimerais mieux comprendre les enjeux et les préoccupations que vous avez à cet égard. Ma question a un deuxième volet, à savoir : quelle solution de rechange recommanderiez-vous? Vous en avez mentionné quelques-unes, mais ma première question porte sur l'approche fondée sur les distinctions, qui a été source d'exclusion, de problèmes et ainsi de suite.

Nous allons commencer par l'Association nationale des centres d'amitié.

Mme Benning : J'aimerais répondre en premier à cette question, si cela vous convient.

Comme nous l'avons dit, les centres d'amitié existent depuis plus de 70 ans. Les premiers ont été établis à Vancouver et à Winnipeg et se situent au même niveau. Quoi qu'il en soit, les centres d'amitié ont toujours fonctionné sans égard au statut, ce qui signifie qu'ils s'adressent à la fois aux Premières Nations,

senator from Alberta would know there are a lot of non-status entire communities that don't necessarily fall under the distinctions-based approach. For over 70 years, it's worked to work with everybody.

I'm from northern Alberta, and we have a lot of people who move there. It is not unlike any other friendship centre, but, speaking from where I'm from, we have a lot of people who move there from all over Canada. To break it down and say, "Well, you're from here or here," doesn't really make a lot of sense. What makes sense is meeting people where they are at, understanding the needs of the community, listening to the community and providing those supports and programs.

I don't know if you wanted to add to that at all, ladies.

Kara Louttit: Yes, I would like to add that by prioritizing distinctions between First Nations, Métis and Inuit, Canada will never fully respond to the full spectrum of Indigenous peoples' experiences that lead to compromising the quality of services and supports of urban Indigenous peoples with intersecting identities.

To give you a quick little example of how a distinctions-based approach can negatively impact Indigenous peoples through health care, the First Nations and Inuit Health Branch is primarily responsible for funding and managing health services for First Nations living on-reserve and Inuit living in Inuit homelands. It covers three main areas within health care: primary care, health infrastructure support and supplementary health benefits.

The primary care and infrastructure support programs are only available to status First Nations living on-reserve and Inuit living in Inuit homelands. In contrast, urban Indigenous peoples rely on access to provincial health care services, where systemic racism and discrimination are often experienced, and this can lead to people like Brian Sinclair and Joyce Echaquan. Thank you.

Senator Martin: Now to the Congress of Aboriginal Peoples.

Mr. St. Pierre: Thank you, Senator Martin, for the question.

What I got out of the distinctions-based approach is that with the budget announcement, a lot of money is going toward distinctions-based.

aux Métis, aux Inuits ou aux Indiens non inscrits. Les sénateurs de l'Alberta ne sont pas sans savoir qu'il y a beaucoup de communautés entières d'Indiens non inscrits qui ne sont pas nécessairement visées par l'approche fondée sur les distinctions. Depuis plus de 70 ans, les centres d'amitié travaillent avec tout le monde.

Je viens du nord de l'Alberta, où beaucoup de gens viennent s'installer. Cela n'est pas très différent de ce que vivent les autres centres d'amitié, mais là où je me trouve, il y a beaucoup de gens qui viennent de partout au Canada. Il n'est pas très logique de faire une distinction et de dire aux gens « Vous êtes d'ici ou de là. » Ce qui est logique, c'est de rencontrer les gens là où ils se trouvent, de comprendre les besoins de la collectivité, d'écouter la collectivité et d'offrir des mesures de soutien et des programmes.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, mesdames.

Kara Louttit : Oui, j'aimerais ajouter qu'en priorisant les distinctions entre les Premières Nations, les Métis et les Inuits, le Canada ne répondra jamais pleinement à l'éventail complet des expériences des peuples autochtones, ce qui fait en sorte de compromettre la qualité des services et des soutiens offerts aux Autochtones de diverses identités qui vivent en milieu urbain.

Pour vous donner un bref exemple de la façon dont une approche fondée sur les distinctions peut avoir une incidence négative sur les Autochtones dans le contexte des soins de santé, la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits est principalement responsable du financement et de la gestion des services de santé pour les membres des Premières Nations qui vivent sur les réserves et les Inuits vivant sur des terres inuites. Elle englobe trois grands domaines des soins de santé : les soins primaires, le soutien des infrastructures de la santé et les prestations de santé supplémentaires.

Les programmes de soins primaires et de soutien aux infrastructures ne sont offerts qu'aux membres inscrits des Premières Nations vivant dans une réserve et aux Inuits vivant sur des terres ancestrales inuites. Les Autochtones vivant en milieu urbain, quant à eux, dépendent de l'accès aux services de santé provinciaux, où se produisent souvent des cas de racisme et de discrimination systémiques, ce qui peut mener à des situations comme celles de Brian Sinclair et de Joyce Echaquan. Merci.

La sénatrice Martin : Je pose maintenant la question au Congrès des peuples autochtones.

M. St. Pierre : Je vous remercie de votre question, sénatrice Martin.

Ce qui me frappe dans l'approche fondée sur les distinctions, c'est la quantité d'argent accordé en fonction des distinctions à laquelle elle a donné lieu dans l'annonce du budget.

Within CAP, for the distinctions-based, what we got out of the government in the last four years is the three organizations — I think we went through this when we were trying to do the truth and reconciliation — which are the Métis National Council, the Assembly of First Nations and Inuit Tapiriit Kanatami. Like my sister from the National Association of Friendship Centres, we are not in there. The services are not coming to the urban areas, and what we do get is very little.

Between the National Association of Friendship Centres, the Native Women's Association of Canada and ourselves, and other organizations, we have this little pot that we have access to, while the other organizations have a bigger pot that they access.

The problem is this: Wherever the federal government came up with this idea of distinctions-based, we are all distinctions-based — the National Association of Friendship Centres is, and CAP is because we are Métis, we are non-status, and we got status off-reserve, and we got southern Inuit. Within the National Association of Friendship Centres, they're the same way. Their members who go to the friendship centres are the same kind of people.

How can we make this better? The only way we can make this better is to get rid of that distinctions-based approach and have every Aboriginal group equal — right across the board. That's the only way I can see it happening.

Thank you again.

Senator Martin: Do I have time for one more question?

The Deputy Chair: I'm just going to ask Vice-Chief Beaudin to respond. Would you like to also answer?

Mr. Beaudin: Yes. Thank you, chair.

Regarding the distinctions-based approach, we really believe it's an elitist approach. It's so selective that it's leaving out thousands and thousands of Indigenous people who should be at the table and have their voices being heard. Because of that, I believe that the government is dead wrong.

What it is also doing is dividing our communities, and that shouldn't be happening — pitting other organizations against each other. I recall being at the big elders' conference in Edmonton a few months ago. It was 5,000 people. There was a message given at the end to sum it up, and they asked the leadership of all Indigenous communities across Canada to quit dividing our people. That's what they said: "Don't divide us up. That shouldn't be happening to us. It's affecting all of us." I got a clear message from that. We have been dealing with this for so

Au sein du Congrès des peuples autochtones, pour ce qui est des distinctions, ce que nous avons obtenu du gouvernement au cours des quatre dernières années, l'a été par trois organisations — je pense que cela s'est fait dans le contexte de la démarche de vérité et de réconciliation —, c'est-à-dire le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami. Mon association, comme celle de ma sœur, l'Association nationale des centres d'amitié, n'en font pas partie. Les services ne se rendent pas dans les régions urbaines, et nous obtenons très peu de choses.

L'Association nationale des centres d'amitié, l'Association des femmes autochtones du Canada et nous-mêmes, ainsi que d'autres organisations, avons accès à de petites sommes, tandis que les autres organisations obtiennent des sommes plus importantes.

Le problème avec le concept fondé sur les distinctions utilisé par le gouvernement fédéral, c'est que les distinctions se retrouvent partout, tant à l'Association nationale des centres d'amitié qu'au CPA, avec les Métis, les Indiens non inscrits, les Indiens inscrits vivant hors réserve et les Inuits du Sud. Il en va de même pour l'Association nationale des centres d'amitié, dont les membres sont aussi diversifiés.

Comment pouvons-nous améliorer la situation? La seule façon de le faire, c'est d'éliminer cette approche fondée sur les distinctions et de faire en sorte que tous les groupes autochtones soient égaux. C'est la seule façon d'y arriver selon moi.

Merci encore.

La sénatrice Martin : Ai-je le temps de poser une autre question?

Le vice-président : Je vais demander au chef adjoint Beaudin de répondre. Avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Beaudin : Oui. Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne l'approche fondée sur les distinctions, nous croyons vraiment qu'il s'agit d'une approche élitiste. Elle est tellement sélective qu'elle laisse de côté des milliers d'Autochtones qui devraient participer au débat et se faire entendre. C'est pourquoi je crois que le gouvernement a entièrement tort.

Ce que cette approche fait également, c'est qu'elle divise nos collectivités, ce qui n'a pas sa raison d'être — en dressant les organisations les unes contre les autres. Je me souviens d'avoir assisté à la grande conférence des aînés à Edmonton il y a quelques mois, qui a réuni 5 000 personnes. À la fin, un message a été envoyé pour résumer la situation. Ce message demandait aux dirigeants de toutes les communautés autochtones du Canada de cesser de diviser notre peuple. Ce qui a été dit, c'est : « Cessez de nous diviser. Cela ne devrait pas se produire parmi

long that, unfortunately, it's having a huge negative impact on us.

Thank you for letting me answer that question.

The Deputy Chair: You are welcome.

Senator Martin: First of all, thank you for the work you have been doing for more than 70 years. To the Congress of Aboriginal Peoples, I know you have been doing it for more than 50 years. It's unfortunate. This is something we need to look at very carefully.

I have one quick question for the Congress of Aboriginal Peoples. I think you addressed this in your presentation, chief, but my question is about the recommendations that you have made to the action plan — specifically the independent United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act monitoring and oversight committee. You said that has not been accepted, and you haven't seen any results from that. Is that correct?

Mr. St. Pierre: Thank you for that question.

We haven't seen anything concrete from that as of yet. But we're looking forward to — again, hopefully it doesn't turn out the same way that truth and reconciliation does — having a seat. Our people, even with the friendship centres and all that, should be able to sit down and put something together for our people. Why do the distinctions-based have to fight us all the time? We are all Aboriginal people, no matter how you look at it. There is nothing different between the Métis and our Métis and even the non-status First Nations. We should be sitting at that table. We'll find out whether we get there.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to our guests from the Congress of Aboriginal Peoples and from the National Association of Friendship Centres. Thank you for the work you do. I know it's extremely important.

I want to lead by going back to the centre of this discussion, which will be this distinctions-based approach. We are really going to have to dig deep there. I want to start with you, Ms. Benning, because you led off with some statistics, which I think were really helpful. For example, you have 100 member friendship centres. I think there are 1.8 million Indigenous people in Canada, and 51% of that population is living in urban areas — cities and towns, basically, right? As well, it's the youngest and the fastest-growing population in Canada.

nous. Cela nous touche tous. » Le message était très clair pour moi. Cette situation perdure depuis si longtemps qu'elle a malheureusement un impact négatif énorme sur nous.

Je vous remercie de m'avoir permis de répondre à cette question.

Le vice-président : Je vous en prie.

La sénatrice Martin : Tout d'abord, merci pour le travail que vous faites depuis plus de 70 ans. Je m'adresse au Congrès des peuples autochtones. Je sais que vous êtes dans cette situation depuis plus de 50 ans. C'est malheureux. C'est quelque chose que nous devons examiner très attentivement.

J'ai une petite question pour le Congrès des peuples autochtones. Je crois que vous en avez parlé dans votre exposé, chef, mais ma question porte sur les recommandations que vous avez faites au sujet du plan d'action, et plus précisément du comité indépendant de contrôle et de surveillance de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Vous avez dit que cela n'avait pas été accepté, et que vous n'avez pas vu de résultats. Est-ce exact?

M. St. Pierre : Je vous remercie de cette question.

Nous n'avons encore rien vu de concret à ce sujet. Mais nous avons hâte — encore une fois, en espérant que les choses ne se passeront pas de la même façon que pour la vérité et la réconciliation — d'avoir notre mot à dire. Notre peuple, même avec les centres d'amitié et tout cela, devrait pouvoir être convoqué et participer à l'élaboration de quelque chose. Pourquoi est-ce que les politiques axées sur les distinctions sont constamment élaborées contre nous? Nous sommes tous des Autochtones, quelle que soit la façon d'aborder la question. Il n'y a rien de différent entre les Métis et nos Métis et même par rapport aux Premières Nations non inscrites. Nous devrions participer. Nous verrons si nous y arriverons.

Le vice-président : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci à nos invités du Congrès des peuples autochtones et de l'Association nationale des centres d'amitié. Merci pour le travail que vous faites. Je sais qu'il est extrêmement important.

Je veux commencer en revenant au cœur de cette discussion, à savoir cette approche fondée sur les distinctions. Il va vraiment falloir aller au fond des choses. J'aimerais commencer par vous, madame Benning, parce qu'au début de votre intervention, vous avez fourni des statistiques qui, je crois, sont très utiles. Par exemple, vous avez 100 centres d'amitié membres. Je crois qu'il y a 1,8 million d'Autochtones au Canada, et 51 % de cette population vit dans des régions urbaines — des grandes et petites villes, essentiellement, n'est-ce pas? De plus, il s'agit de la population la plus jeune et de celle qui croît le plus rapidement au Canada.

Do you have access to projected data on urbanization of a population? We're at 51% now. What do you think that's going to look like in the next 10 to 25 years?

Kara Louttit: Based on current projections, over the next 10 years, it's expected that there will be between 2.5 million and 3.2 million Indigenous people.

Senator Coyle: Currently, it's 51% urban. Will there be —

Kara Louttit: Currently, roughly 1.3 million live off-reserve. So I would imagine anywhere between 2.2 million and 2.8 million would be living off-reserve by that point in 10 years.

Senator Coyle: Have you been seeing a growing trend toward urbanization?

Kara Louttit: Yes, steady growth.

Senator Coyle: That 51% will probably grow to 60%. This is really important because we're not just planning for today; we're planning for the future. These are stark numbers you have given us, and very important ones. We can't ignore over 50% of the Indigenous population in Canada. We shouldn't be ignoring anyone in the Indigenous population in Canada.

Inclusion has to be a given. How you accomplish inclusion is the question because, as I understand it — I may have this wrong, and we will ask others who come to this table — the distinctions-based approach is something that, I think, certain groups have fought really hard to get. The Inuit are not expecting to be treated the same way as the First Nations, and the Métis are not expecting to be treated the same way. Actually, they are seen for their distinctiveness, and, in being distinctive, you may have different needs.

Is there a way — there's always a way — for an accommodation of incorporating both a distinctions-based approach in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan and a sister approach that is neither one nor the other? The sister approach is, as you say, more taking on the Indigenous rights. I'm not saying distinctions-based is not Indigenous rights, but is there something that could be done to accommodate — to create a tent — for all people?

Kara Louttit: Yes, in one of the reports that the National Association of Friendship Centres has developed, we have recommended that a distinctions-based approach be expanded

Avez-vous accès aux données projetées sur l'urbanisation d'une population? Nous en sommes maintenant à 51 %. Selon vous, quelle sera la situation au cours des 10 à 25 prochaines années?

Kara Louttit : Selon les projections actuelles, au cours des 10 prochaines années, on s'attend à ce qu'il y ait entre 2,5 et 3,2 millions d'Autochtones.

La sénatrice Coyle : À l'heure actuelle, la population est à 51 % urbaine. Y aura-t-il...

Kara Louttit : À l'heure actuelle, environ 1,3 million de personnes vivent hors réserve. J'imagine donc qu'entre 2,2 et 2,8 millions de personnes vivront à l'extérieur des réserves d'ici 10 ans.

La sénatrice Coyle : Avez-vous constaté une tendance croissante à l'urbanisation?

Kara Louttit : Oui, une croissance constante.

La sénatrice Coyle : Cette proportion de 51 % passera probablement à 60 %. C'est vraiment important parce que nous ne faisons pas que planifier à court terme; nous planifions aussi pour l'avenir. Les chiffres que vous nous avez donnés sont frappants et sont très importants. Nous ne pouvons pas laisser de côté plus de 50 % de la population autochtone au Canada. Aucun membre de la population autochtone du Canada ne devrait être laissé pour compte.

L'inclusion doit aller de soi. La question est de savoir comment y parvenir parce que, d'après ce que je comprends — je me trompe peut-être, et la question sera posée à d'autres personnes ici présentes —, l'approche fondée sur les distinctions est quelque chose que, selon moi, certains groupes se sont battus très fort pour obtenir. Les Inuits ne s'attendent pas à être traités de la même façon que les Premières Nations, et les Métis ne s'attendent pas à être traités de la même façon non plus. En fait, la perception que l'on a d'eux est fondée sur les distinctions, distinctions qui font en sorte que les besoins sont parfois différents.

Y a-t-il moyen — il y a toujours moyen — d'intégrer à la fois une approche fondée sur les distinctions dans le plan d'action de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et une approche connexe qui n'est ni l'une ni l'autre? L'approche connexe repose davantage sur les droits des Autochtones, comme vous le dites. Je ne dis pas que l'approche fondée sur les distinctions ne tient pas compte des droits des Autochtones, mais y a-t-il quelque chose qui pourrait être fait pour tenir compte des besoins de tous les peuples, pour loger tout le monde à la même enseigne?

Kara Louttit : Oui, dans l'un des rapports de l'Association nationale des centres d'amitié, nous avons recommandé qu'une approche fondée sur les distinctions soit élargie au-delà des

beyond First Nations, Métis and Inuit to include other intersecting identities based on sex, gender, area of residence and other intersecting identities, like gender identity. That will help close the gaps to other distinctions outside the current policy approach to First Nations, Métis and Inuit.

Senator Coyle: How has that been received by the three national elected bodies?

Kara Louttit: I'm not too sure. I will say that this is my second week on the job.

Senator Coyle: Wow, that's impressive.

Ms. Benning: Isn't she?

Kara Louttit: That being said, we are currently in the process of doing a deeper analysis on all First Nations, Inuit and Métis as well as the other national Indigenous organizations and the reports that have been released so far. We will be rolling that up into a National Association of Friendship Centres analysis specifically for UNDRIP that we would like to submit and put forward.

Ms. Benning: I would like to comment too that, while I don't have comments from those leaders, I think it would be very reasonable to think that they recognize that there are a lot of urban Indigenous people, and that many are falling through the cracks and many different supports need to be put in place. I think all three of those leaders would definitely share that view.

Senator Coyle: To probe a little bit further on that, we haven't been talking about this action plan too much yet at this table, but we have talked about the issue of urban Indigenous people many times. When we ask the leaders of the Métis National Council, the leaders of Inuit Tapiriit Kanatami and the leaders of the Assembly of First Nations, those leaders tell us that they are there for their members — their people — no matter where they live.

I'm curious about how you work with them. What does that look like on the ground in reality? As everybody tries to implement UNDRIP, I can see the competition over resources that was mentioned by our colleagues from CAP, but there must also be collaboration. I'm just curious about how that looks.

Ms. Benning: There are many communities and regions where there is a lot of collaboration. I would never even attempt to speak for those leaders, but when you are taking a look at the

Premières Nations, des Métis et des Inuits pour inclure d'autres identités qui se recourent en fonction du sexe, du genre, du lieu de résidence et d'autres identités qui se recourent, comme l'identité de genre. Cela aidera à combler les écarts par rapport à d'autres distinctions en dehors de l'approche de principe actuelle appliquée à l'égard des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La sénatrice Coyle : Comment cette recommandation a-t-elle été accueillie par les trois organes nationaux élus?

Kara Louttit : Je n'en suis pas sûre. Je dois dire que je n'en suis qu'à ma deuxième semaine au travail.

La sénatrice Coyle : Bravo, c'est impressionnant.

Mme Benning : N'est-ce pas?

Kara Louttit : Cela dit, nous procédons actuellement à une analyse plus approfondie de toutes les organisations des Premières Nations, inuites et métisses, ainsi que des autres organisations autochtones nationales, et des rapports publiés jusqu'à maintenant. Nous allons en faire une analyse de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones par l'Association nationale des centres d'amitié que nous aimerions soumettre et présenter.

Mme Benning : J'aimerais également dire que, même si je n'ai pas recueilli de commentaires de ces dirigeants, je pense qu'il serait très raisonnable de penser qu'ils reconnaissent qu'il y a beaucoup d'Autochtones en milieu urbain, que beaucoup d'entre eux passent entre les mailles du filet et que de nombreuses mesures de soutien différentes doivent être mises en place. Je pense que ces trois dirigeants souscriraient certainement à cette affirmation.

La sénatrice Coyle : Pour approfondir un peu la question, nous n'avons pas encore beaucoup parlé de ce plan d'action à cette table, mais nous avons parlé des Autochtones vivant en milieu urbain à de nombreuses reprises. Lorsque nous posons la question aux dirigeants du Ralliement national des Métis, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et de l'Assemblée des Premières Nations, ils nous disent qu'ils sont là pour leurs membres — leur peuple — peu importe où ils vivent.

J'aimerais savoir comment vous travaillez avec eux. À quoi cela ressemble-t-il sur le terrain en réalité? Comme tout le monde essaie de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, j'imagine qu'il s'exerce une concurrence au sujet des ressources dont ont parlé nos collègues du Congrès des peuples autochtones, mais il doit aussi y avoir une collaboration. J'aimerais savoir à quoi elle ressemble.

Mme Benning : Il y a beaucoup de communautés et de régions où règne une grande collaboration. Je ne voudrais surtout pas parler au nom de ces dirigeants, mais lorsqu'on examine le

urban setting, it's really important to understand that we are not saying that we want to take anything away from distinctions-based or from our brothers and sisters who live in their home communities, but rather amplify the voice — and making sure that it is not lost — of the people who are in the urban centres, and working together toward that. There are many ways that could be done. It is done in many communities, but I think it could be done better in most communities, for sure.

Senator Coyle: That would help with what our colleagues from CAP are saying. What can be done at this critical point so that there isn't more division of communities, and that whatever is set up is done in a way that encourages collaboration from everybody trying to do the same thing: serve the needs and represent?

Ms. Benning: When someone is residing within the urban context, it doesn't mean that they no longer consider that home community not a part of them. Of course they do. It's allowing that transferability and that movement.

Ms. Jack: As an example of this, I'm proud to be Nuu-chah-nulth. I'm from B.C., from Nuu-chah-nulth, which is the west coast of Vancouver Island, and I also come from Yale, which is in the Lower Mainland on the Fraser River, on my mother's side. I am really proud of who I am and where I come from. When I saw that there was an amazing language program that my tribal council on the Island was going to run, I emailed them and called the office about getting in contact and taking this language program, but, unfortunately, because I do not reside on-reserve, I'm denied access to that programming and I'm denied access to that support.

Senator Coyle: Language is a key cornerstone of this.

Ms. Jack: Exactly. Those are just some examples of how these distinctions have come forward. I've had to get most of my cultural support from my friendship centre, and feel some sense of connection and culture there, because I didn't grow up where I come from. Unfortunately, that's the reality for a lot of youth, especially youth coming up through foster care as well.

Senator Coyle: But that doesn't make you any less Indigenous than the next person.

Ms. Jack: No.

Senator Coyle: Right. I get it. Thank you.

contexte urbain, il est vraiment important de comprendre que nous ne disons pas que nous voulons enlever quoi que ce soit à l'approche fondée sur les distinctions ou à nos frères et sœurs qui vivent dans leur communauté d'origine. Il s'agit plutôt d'amplifier la voix — et de veiller à ce qu'elle ne soit pas perdue — des gens qui vivent dans les centres urbains et de travailler ensemble pour y arriver. Il y a de nombreuses façons de le faire. Cela se fait dans de nombreuses communautés, mais je pense qu'on pourrait certainement faire mieux dans la plupart d'entre elles.

La sénatrice Coyle : Cela aiderait à réaliser l'objectif dont parlent nos collègues du Congrès des peuples autochtones. Que peut-on faire à ce moment critique pour qu'il n'y ait plus de division des communautés et que tout ce qui est mis en place soit fait de manière à favoriser la collaboration de tous ceux qui visent les mêmes objectifs, à savoir répondre aux besoins des leurs et les représenter?

Mme Benning : Lorsqu'une personne vit en milieu urbain, cela ne veut pas dire qu'elle renie sa communauté d'origine. Bien sûr que non. C'est avant tout une question de transférabilité et de mouvement.

Mme Jack : À titre d'exemple, je suis fière d'être Nuu-chah-nulth. Je viens de la Colombie-Britannique, de Nuu-chah-nulth, qui est la côte Ouest de l'île de Vancouver, et je viens aussi de Yale, qui est dans la vallée du bas Fraser, sur le fleuve Fraser, du côté de ma mère. Je suis vraiment fière de qui je suis et d'où je viens. Lorsque j'ai vu que mon conseil tribal de l'île allait offrir un programme linguistique extraordinaire, j'ai envoyé un courriel aux responsables et j'ai téléphoné à leur bureau pour entrer en contact avec eux et leur demander si je pouvais suivre ce programme, mais malheureusement, parce que je ne réside pas dans la réserve, on me refuse l'accès à ce programme et à ce soutien.

La sénatrice Coyle : La langue est fondamentale.

Mme Jack : Exactement. Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont ces distinctions ont été établies. J'ai dû obtenir la plus grande partie de mon soutien culturel de mon centre d'amitié, et c'est à cet endroit que j'ai pu acquérir un certain sentiment d'appartenance et d'identité culturelle, parce que je n'ai pas grandi là d'où je viens. Malheureusement, c'est la réalité pour beaucoup de jeunes, surtout ceux qui grandissent en famille d'accueil.

La sénatrice Coyle : Mais cela ne vous rend pas moins Autochtone qu'une autre personne.

Mme Jack : Non.

La sénatrice Coyle : Bien sûr. Je comprends. Merci.

Mr. St. Pierre: Senator Coyle, you mentioned the three elected national organizations. I remind you that there are five national organizations, which includes CAP and the Native Women's Association. Although the federal government doesn't have us going to meetings or to funerals or stuff like that, we are one of the five national organizations.

You were talking about collaboration and working together. I have attended a lot of federal-provincial-territorial meetings with the government. There are some meetings that we are not invited to for the simple reason that those three organizations will let the minister know and say, "If the Congress of Aboriginal Peoples shows up at this meeting, we will leave or we will not come." That has happened a number of times.

We're willing to work with anybody — any Aboriginal organization. I know for a fact that I haven't had a meeting with our sisters from the National Association of Friendship Centres. That could very well happen. But I have had other meetings with other Aboriginal organizations, and they feel the same way. Why can't we all get along? It's as simple as that.

Once those distinctions-based come into effect, they come right out and say to the ministers, when they have meetings, "If CAP shows up, we won't be there. We'll walk out of the meeting."

We're willing to work with anybody because that's the goal. It's not CAP per se; it's our grassroots people. That's who we look after. That's who we want to look after, and make sure that the service is there for them. Thank you again, senator.

Senator Coyle: Thank you very much, chief, for clarifying that. I know there are a number of national organizations, and we recognize CAP as a national organization.

Mr. St. Pierre: Thank you.

The Deputy Chair: I agree. Vice-Chief Beaudin, do you want to make a further comment on that?

Mr. Beaudin: Yes, thank you. About seven years ago, the federal government introduced the distinctions-based policy approach. Today, we have taken a look at the numbers. What is the impact of that approach? Just to give you a good idea, we know that, for example, our children who are in care across this country are increasing. You can see the homelessness issue breaking out in terms of people living on the streets — addiction issues. You have housing crises that are happening right now.

M. St. Pierre : Madame la sénatrice Coyle, vous avez parlé des trois organisations nationales élues. Je vous rappelle qu'il y a cinq organisations nationales, dont le Conseil des peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones. Bien que le gouvernement fédéral ne nous invite pas à assister à des réunions ou à des funérailles, nous sommes tout de même l'une des cinq organisations nationales.

Vous avez parlé de collaboration et de l'importance de tous à travailler ensemble. J'ai assisté à de nombreuses réunions fédérales-provinciales-territoriales avec le gouvernement. Il y a des réunions auxquelles nous ne sommes pas invités pour la simple raison que ces trois organisations vont dire au ministre : « Si le Congrès des peuples autochtones se présente à cette réunion, nous allons quitter la table ou nous ne viendrons pas. » C'est arrivé à plusieurs reprises.

Nous sommes prêts à travailler avec n'importe qui, n'importe quelle organisation autochtone. Je sais que je n'ai assisté à aucune réunion avec nos sœurs de l'Association nationale des centres d'amitié. Cela pourrait très bien arriver. Mais j'ai eu d'autres rencontres avec d'autres organisations autochtones, et elles sont du même avis. Pourquoi ne pouvons-nous pas tous nous entendre? C'est aussi simple que cela.

Une fois que ces distinctions entrent en vigueur, les représentants de ces organisations disent directement aux ministres, lorsqu'ils se rencontrent : « Si le Congrès des peuples autochtones se présente, nous n'irons pas. Nous allons quitter la réunion. »

Nous sommes prêts à travailler avec n'importe qui parce que c'est l'objectif. Ce n'est pas le Congrès des peuples autochtones en tant que tel qui compte, mais bien notre base. C'est de cette base que nous nous occupons. C'est de cette base que nous voulons nous occuper et veiller à ce qu'elle obtienne les services qui lui reviennent de plein droit. Merci encore, madame la sénatrice.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup, chef, de cette précision. Je sais qu'il y a un certain nombre d'organisations nationales, et nous reconnaissons le Congrès des peuples autochtones à ce titre.

M. St. Pierre : Merci.

Le vice-président : Je suis d'accord. Chef adjoint Beaudin, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Beaudin : Oui, merci. Il y a environ sept ans, le gouvernement fédéral a adopté une approche de principe fondée sur les distinctions. Aujourd'hui, nous avons examiné les chiffres. Quel est l'impact de cette approche? Pour vous donner une bonne idée, nous savons, par exemple, que le nombre d'enfants pris en charge dans tout le pays augmente. Nous constatons que le problème de l'itinérance prend de l'ampleur, avec le nombre croissant de gens qui vivent dans la rue, ainsi que

The year that they worked hard on that policy approach — in 2017, I believe — it was 26% Indigenous people who were populating our prisons. Today, it's at 33%. That's a 1% increase per year, and that's only trending upward — not to mention the massive increase of Indigenous women in our prisons as well, who are federally incarcerated. This is the distinctions-based policy approach that is having that kind of impact in our communities across Turtle Island. Thank you for that.

The Deputy Chair: Thank you.

I want to mention that Senator Audette has joined us at the meeting. She is a member of the committee. Thank you, Senator Audette.

Senator Sorensen: Thank you all for being with us this evening. All of the witnesses who delivered opening comments commented, in one way or another, about how the populations you work with and represent feel ignored. The committee is going to get tired of me continuing to bring up the term “consultation,” but I'm intrigued by the term. It has become a bit of a buzzword — okay, it is a buzzword, particularly when we discuss consultation with Indigenous peoples.

I would really like to hear from each of you, and we'll try to keep it brief. I am just now personally trying to understand the perspective of what meaningful consultation is. I don't think we're experiencing it that often, and — I guess — I don't actually know what meaningful consultation would mean to you. Perhaps just a few key words from each of you as to what meaningful consultation means to you.

Mr. Beaudin: Thank you. In terms of that, for years, the Congress of Aboriginal Peoples has struggled with the issue surrounding the term “consultation” because it means something different to us than it does to Canada. Sometimes, we need to create a far better framework in terms of that process and what we want to do, because we are a grassroots organization. That's how we reach our people. We don't talk to, for example, bureaucrats. We want to hit the front-line people because they are the ones who really know what's happening in our communities, and what's happening with our people.

They deal with that every day, so when we are looking at trying to change or address policy, that's really important to us. That's how I look at it in a quick 30-second or one-minute summation. Thank you.

Senator Sorensen: Thank you. How about Chief St. Pierre?

les problèmes de toxicomanie, sans parler de la crise du logement qui sévit en ce moment.

L'année où ils ont travaillé fort pour concevoir cette approche de principe — c'était en 2017, je crois — nos prisons étaient occupées à 26 % par des Autochtones. Aujourd'hui, ce chiffre est de 33 %. Il s'agit d'une augmentation de 1 % par année, et la tendance n'est qu'à la hausse, sans parler de l'augmentation massive du nombre de femmes autochtones incarcérées dans les prisons fédérales. C'est l'approche de principe fondée sur les distinctions qui a ce genre d'impact dans nos communautés de l'Île de la Tortue. Merci.

Le vice-président : Merci.

Je tiens à dire que la sénatrice Audette s'est jointe à nous à cette réunion. Elle est membre du comité. Merci, madame la sénatrice Audette.

La sénatrice Sorensen : Merci à tous d'être parmi nous ce soir. Tous les témoins qui ont fait une déclaration préliminaire ont dit, d'une façon ou d'une autre, que les populations avec lesquelles vous travaillez et que vous représentez se sentent laissées de côté. Le comité va se lasser de m'entendre toujours parler de « consultation », mais je suis intriguée par le terme. C'est devenu un genre de mot à la mode; en fait, avouons que c'en est un, surtout lorsque nous parlons de consultation avec les peuples autochtones.

J'aimerais vraiment entendre chacun d'entre vous, et nous allons essayer d'être brefs. Personnellement, j'essaie de comprendre ce qu'est une véritable consultation. Je ne pense pas qu'il y en ait si souvent, et je suppose que je ne sais pas vraiment ce que des consultations sérieuses signifieraient pour vous. Peut-être que chacun d'entre vous pourrait nous dire ce que signifie pour lui une véritable consultation.

M. Beaudin : Merci. À cet égard, pendant des années, le Congrès des peuples autochtones s'est débattu avec la question du terme « consultation » parce qu'il signifie quelque chose de différent pour nous que pour le Canada. Parfois, nous devons créer un bien meilleur cadre pour ce processus et pour ce que nous voulons faire, parce que nous sommes une organisation de la base. C'est ainsi que nous rejoignons notre base. Nous ne parlons pas, par exemple, à des bureaucrates. Nous voulons toucher les gens en première ligne parce que ce sont eux qui savent vraiment ce qui se passe dans nos communautés et ce qui arrive à notre base.

C'est ce dont ils s'occupent tous les jours, alors lorsque nous cherchons à modifier la politique ou à nous y attaquer, c'est très important pour nous. C'est ainsi que je peux résumer les choses brièvement en 30 secondes ou une minute. Merci.

La sénatrice Sorensen : Merci. Qu'en pense le chef St-Pierre?

Mr. St. Pierre: What I would call “true consultation” would be a situation in which all the leaders — not just the national leaders, but also the friendship centres — are sitting around a table, and whatever we’re trying to achieve, we’re there and providing input. Then, we keep it going until we are all satisfied that it works.

We cannot have just two or three people or organizations saying, “This is the way it will work. End of story. You have nothing to say about it. Or you only get a few brief minutes to talk about it.” To me, that would be about as true a consultation as you can get, I would think. Thank you.

Ms. Benning: I’ll start by saying that we are a national organization, but when it comes to consultation, I guess — for me — it would mean that the consultation is authentic, and that everybody is coming together to create a common end result. If that end result is already predetermined — which sometimes it is — then that needs to be shared from the get-go, and all the voices need to come to the table and work toward that.

It is very frustrating to go into what you think is a consultation, but the end result has already been predetermined. I also think it’s important that when you have those consultations, you include the urban Indigenous voice within it as well.

Senator Sorensen: I like that you used the word “authentic.” So, by stating that this is the end result, that adds authenticity to the consultation at that point. Thank you.

Ms. Benning: Yes, because even if I don’t agree with you, yet that’s the end result, and that’s where we need to get to at the end of the day, perhaps we need to come together and get there rather than not being so upfront about that.

Senator Sorensen: Right. I appreciate that.

Kara Louttit: I would also like to add that, as far as I’m aware, the Government of Canada doesn’t have a proper definition of what “consultation” is. For Canada, consultation can mean a SurveyMonkey survey sent to Indigenous communities, or it could mean thorough engagement on the ground within communities.

To be able to just check the box of “consultation” with a mere survey is not a meaningful way to consult with Indigenous peoples. On that note, I would definitely recommend that the Government of Canada figure out some type of binding process of consultation and exact different forms of consultation.

M. St. Pierre : Dans le cadre de ce que j’appellerais une « véritable consultation », tous les dirigeants — pas seulement les dirigeants nationaux, mais aussi ceux des centres d’amitié — sont assis autour d’une table, et peu importe ce que nous essayons de réaliser, nous sommes là et nous donnons notre avis. Ensuite, nous continuons de travailler jusqu’à ce que nous soyons tous convaincus que la solution adoptée fonctionnera.

Nous ne pouvons pas nous contenter de deux ou trois personnes ou organisations qui disent : « Voici comment cela va fonctionner. Pas de discussion. Vous n’avez pas voix au chapitre, ou vous n’avez que quelques minutes pour donner votre point de vue. » À mon avis, ce serait à peu près la consultation la plus véritable qu’on puisse obtenir. Merci.

Mme Benning : Je vais commencer par dire que nous sommes une organisation nationale, mais en ce qui concerne la consultation, je suppose — personnellement — que cela signifie que la consultation est authentique et que tout le monde s’entend pour en arriver à un résultat final commun. Si ce résultat final est déjà prédéterminé — ce qui est parfois le cas —, il doit être communiqué dès le départ, et tous les intervenants doivent se présenter à la table et travailler en ce sens.

C’est très frustrant de se lancer dans ce que vous considérez être une consultation, quand le résultat final a déjà été prédéterminé. Je pense également qu’il est important, lorsque vous tenez ces consultations, d’inclure la voix des Autochtones vivant en milieu urbain.

La sénatrice Sorensen : J’aime bien le mot « authentique » que vous avez utilisé. Donc, en énonçant dès le départ le résultat final recherché, vous ajoutez de l’authenticité à la consultation à ce moment-là. Merci.

Mme Benning : Oui, parce que même si je ne suis pas d’accord avec vous, c’est le résultat final qui compte, et c’est là où nous devons en arriver au bout du compte, donc peut-être que nous avons intérêt à nous réunir et à y arriver plutôt que de tergiverser à ce sujet.

La sénatrice Sorensen : Bien sûr. Je suis d’accord.

Kara Louttit : J’aimerais également ajouter qu’à ma connaissance, le gouvernement du Canada n’a pas de définition adéquate de ce qu’est une « consultation ». Pour le Canada, la consultation peut signifier l’envoi d’un sondage SurveyMonkey aux communautés autochtones, ou encore un engagement approfondi sur le terrain au sein des communautés.

Le simple fait de pouvoir cocher la case « consultation » au moyen d’un simple sondage n’est pas une façon significative de consulter les peuples autochtones. À ce sujet, je recommanderais certainement au gouvernement du Canada de mettre en place un processus de consultation exécutoire et de définir avec précision différentes formes de consultation.

Senator Sorensen: If I were to read between the lines: Indigenous-led?

Kara Louttit: Absolutely.

Senator Sorensen: Thank you. Ms. Jack, tell us about the youth.

Ms. Jack: I agree with everything my colleagues have shared. My approach stems from relationship building. That's what meaningful consultation means to me. It's building relationships, and that's necessary in moving forward because in relationships there is room for accountability. There's room for transparency. That really starts with the building of trust, and I think that's really important for the process. There was something else on my mind as well, but I completely forgot about it because I started thinking about TikTok.

Senator Sorensen: All right, let us know if it comes back.

The Deputy Chair: Thanks very much. Are there any other questions from the senators? I have one question for CAP, and it's for the chief and vice-chief. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan mentions that Canada will:

Establish an independent Indigenous rights monitoring, oversight, recourse or remedy mechanism or mechanisms to provide Indigenous peoples with access to and prompt decision through just and fair procedures for dispute and conflict resolution and effective remedies for infringements/violations of their individual and collective rights.

That's Measure 19. Have you reflected on that? If you haven't had a chance, that's fine, but my question really is this: Would that vehicle be a mechanism that you and your organization would be able to avail to get some of the issues resolved that you think are important for those whom you represent in the Congress of Aboriginal Peoples?

Mr. St. Pierre: Thank you, Mr. Chair, for that question.

I honestly think when it comes to the Aboriginal people across Canada, why is the federal government setting up these committees? Why aren't they coming to the national organizations and saying, "Pick somebody out of your group"? It's not for them to say, "You're going to sit on it. You're not going to sit on it. You're not going to be there."

I think it should be up to our Aboriginal communities, our Aboriginal leaders and national leaders to say, "Okay, we're going to put somebody on there." I think that would work a lot better.

La sénatrice Sorensen : Peut-on déduire que les consultations seraient dirigées par les Autochtones?

Kara Louttit : Absolument.

La sénatrice Sorensen : Merci. Madame Jack, parlez-nous des jeunes.

Mme Jack : J'adhère à tout ce que mes collègues ont dit. Mon approche s'inspire de l'établissement de relations. C'est ce que signifie pour moi une véritable consultation. Il s'agit de bâtir des relations, et c'est nécessaire pour aller de l'avant parce que les relations permettent la responsabilisation. Il y a de la place pour la transparence. Tout commence vraiment par le renforcement de la confiance, et c'est très important pour la démarche. J'avais autre chose en tête, mais j'ai complètement oublié parce que j'ai commencé à penser à TikTok.

La sénatrice Sorensen : D'accord, dites-le-nous si cette idée vous revient.

Le vice-président : Merci beaucoup. Les sénateurs ont-ils d'autres questions? J'ai une question à poser au Congrès des peuples autochtones et plus particulièrement à son chef et à son chef adjoint. Le Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dit :

Créer un mécanisme indépendant relatif au suivi, à la surveillance, aux recours ou aux mesures de réparation des droits des autochtones ou des mécanismes dont la fonction serait de permettre aux peuples autochtones d'avoir accès à des procédures justes et équitables pour le règlement des différends et des conflits et de prendre rapidement des décisions à ce sujet, ainsi que de disposer de recours efficaces en cas d'atteinte ou de violation de leurs droits individuels et collectifs.

C'est la mesure 19. Y avez-vous réfléchi? Si vous n'en avez pas eu l'occasion, fort bien, mais voici ma question : est-ce que ce moyen serait un mécanisme dont vous et votre organisation pourriez vous servir pour régler des questions que vous jugez importantes pour ceux que le Congrès des peuples autochtones représente?

M. St. Pierre : Merci, monsieur le président, de votre question.

Honnêtement, pourquoi le gouvernement fédéral met-il sur pied ces comités pour les Autochtones du Canada? Pourquoi ne s'adresse-t-il pas aux organisations nationales pour leur demander de choisir des représentants? Ce n'est pas à lui de dire qui va participer ou non ou d'exclure qui que ce soit.

Il devrait revenir aux collectivités autochtones, aux dirigeants autochtones, aux dirigeants nationaux autochtones de décider qui va participer. Ce serait beaucoup mieux.

It's just like the federal government saying, "Well, you can't drink water today." They are telling you. You don't dare do it. But if we did the consultations in setting up these committees the way they should be, I honestly think it should be done by our Aboriginal leaders. Thank you.

Mr. Beaudin: Thank you for that question, Mr. Chair. One additional thing I wanted to highlight is the importance of Recommendation 19. We don't have a whole lot of faith that Canada would actually want to even include CAP. We already know what they have been doing for the last seven years or so, and we don't have a lot of faith in that process.

If they were to approach us, we certainly would be open to it. We will not slam the door or anything like that, but, quite honestly, I don't hold a lot of faith in what they will do, and whether they want to include us in a number of policy issues. That's where we are right now.

Unfortunately, things will have to change dramatically for that whole policy shift to happen within Canada and government. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. I have one question for the National Association of Friendship Centres.

Has the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act influenced the policy framework at the National Association of Friendship Centres in a tangible way so far? Do you think the act might have a role to play in the future vis-à-vis your policies and your organization? What challenges does your organization face — or what do you foresee — in implementing policies aligned with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, particularly concerning urban Indigenous populations, perhaps, related to programming or funding?

Kara Louttit: First, I would like to acknowledge that the Friendship Centre Movement has been working with urban Indigenous communities to uphold our Indigenous rights for 70 years. Many of the numerous articles found within UNDRIP already apply to the Friendship Centre Movement. For example, much of the work that we do at the National Association of Friendship Centres is rooted in Indigenous self-determination. It is through the determination of urban Indigenous communities that directly led to the formation of the National Association of Friendship Centres and the friendship centres within urban communities to implement the programs, services and supports to meet the unique challenges and needs of Indigenous folks in urban settings.

Many of the UNDRIP articles are already directly linked to the outputs that the National Association of Friendship Centres already has in many files across social, economic, justice, health,

C'est comme si le gouvernement fédéral décidait de nous empêcher de boire de l'eau aujourd'hui. C'est une interdiction. Il ne faut pas y contrevenir. Si nous menions les consultations nécessaires pour mettre sur pied ces comités comme il se doit, je crois honnêtement que ce rôle reviendrait aux dirigeants autochtones. Merci.

M. Beaudin : Merci de votre question, monsieur le président. Je voulais aussi souligner l'importance de la recommandation 19. Nous ne croyons pas vraiment que le Canada veuille faire participer le Congrès des peuples autochtones. Nous savons déjà ce qu'il fait depuis environ sept ans, et le processus ne nous inspire pas une grande confiance.

Si le gouvernement nous contactait, nous serions certainement ouverts. Nous n'excluons pas quoi que ce soit, mais, très honnêtement, je ne crois pas beaucoup à ce qu'il fait et je ne sais pas s'il tient à nous faire participer à l'étude de divers dossiers de politique. Voilà où nous en sommes.

Hélas, il faudra une évolution radicale si nous voulons que cette réorientation s'opère au Canada et à l'intérieur du gouvernement. Merci.

Le vice-président : Merci. J'ai une question à poser à l'Association nationale des centres d'amitié.

La Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a-t-elle eu une influence concrète sur le cadre stratégique de l'Association nationale des centres d'amitié jusqu'à maintenant? Cette loi pourrait-elle avoir un rôle à jouer à l'avenir par rapport à vos politiques et à votre organisation? Quelles difficultés votre organisation doit-elle affronter ou prévoit-elle dans la mise en œuvre de politiques conformes à la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones au sujet des programmes ou du financement, notamment pour les populations autochtones en milieu urbain?

Kara Louttit : Je rappelle d'abord que le Mouvement des centres d'amitié travaille depuis 70 ans avec les communautés autochtones dans les villes pour défendre les droits autochtones. Parmi les nombreux articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la DNUDPA, beaucoup s'appliquent déjà à l'intérieur du Mouvement des centres d'amitié. Par exemple, une grande partie du travail que nous accomplissons à l'Association nationale des centres d'amitié repose sur l'autodétermination des Autochtones. C'est la détermination des communautés autochtones urbaines qui a directement mené à la création de l'Association nationale des centres d'amitié et à celle des centres d'amitié en milieu urbain, afin de mettre en œuvre les programmes, services et mesures de soutien, relever les défis et répondre aux besoins propres aux Autochtones des villes.

Bon nombre des articles de la DNUDPA sont directement liés aux résultats que l'Association nationale des centres d'amitié a déjà obtenus dans de nombreux dossiers sociaux, économiques,

recreation, culture and language. Do you have anything else to add?

The Deputy Chair: I don't have anything to add, but do you?

Kara Louttit: Absolutely. For example, language is one of the many programs and services that we offer at the local level. There are many Indigenous-language classes and courses to increase languages that were removed from our peoples through systemic injustices like the residential school system. Friendship centres are one of the leading organizations to bring languages back at the local urban community level.

Ms. Benning: I would add that we have always been an organization — a movement — that includes our youth, having them at the table and respecting them for who they are in that moment. It's about bringing youth, like Ms. Jack was saying, from all over the urban setting, and bringing them in together to offer language classes, women's classes, drumming classes or whatever it might be. I don't know if you want to expand on that, Ms. Jack.

Ms. Jack: Yes. I would encourage and remind us humbly that UNDRIP isn't something new to us as Indigenous people. These are inherently ingrained in our practices that have been here since time immemorial. We live and breathe the articles that are listed in UNDRIP because it's part of our cultural practices. It's just reaffirming the Indigenous practices that we have in all of our communities. These are not unique — honouring the dignity of each other, practising our spiritual traditions, honouring our health care, and honouring our families, our communities and food sovereignty. These are all deeply ingrained in our cultural traditions.

When I was originally reading UNDRIP, it was kind of one of those Columbo ideas — this discovery of Indigenous self-determination and Indigenous rights when, really, this is something we've lived and practised for generations.

That's what's really important and necessary in terms of consultation: ensuring the intergenerational aspect of encompassing what consultation means for Indigenous communities. It means honouring the intergenerational aspects, and it also means that there's humility practised in that as well — humility in the relationships between us, as Indigenous people, looking after and being accountable to our communities, and it's also about humility in the work itself.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Senator Audette: I have more of a comment than a question. I want to say that I was in the Downtown Eastside two weeks ago. I met some of the amazing warriors who are saving lives and are members of the Congress of Aboriginal Peoples, or from

judiciaires, sanitaires, récréatifs, culturels et linguistiques. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Le vice-président : Pour ma part, rien. Et vous?

Kara Louttit : Absolument. Par exemple, l'enseignement de la langue est l'un des nombreux programmes et services que nous offrons au niveau local. Il y a de nombreux cours de langues autochtones, langues dont nos peuples ont été privés par des injustices systémiques comme le réseau des pensionnats. Les centres d'amitié sont l'un des principaux organismes de rétablissement des langues dans les collectivités urbaines.

Mme Benning : J'ajouterais que nous avons toujours été une organisation — un mouvement — qui mobilise les jeunes, les fait participer aux discussions et les respecte pour ce qu'ils sont. Il s'agit de rassembler des jeunes, comme le disait Mme Jack, de partout en milieu urbain, de les réunir pour offrir des cours de langue, des cours pour les femmes, des cours de tambour ou autre chose. Quelque chose à ajouter, madame Jack?

Mme Jack : Oui. Je vous encourage et je vous rappelle humblement que la DNUDPA n'a rien de nouveau pour nous, Autochtones. Ses principes sont indissociables de nos pratiques qui existent depuis des temps immémoriaux. Nous vivons et respirons selon l'esprit des articles de la DNUDPA parce que cela fait partie de nos pratiques culturelles. Il s'agit simplement de réaffirmer les pratiques autochtones de toutes nos communautés. Cela n'a rien d'exceptionnel — honorer la dignité des autres, mettre en pratique nos traditions spirituelles, honorer nos soins de santé et honorer nos familles, nos collectivités et notre souveraineté alimentaire. Tout cela est profondément ancré dans nos traditions culturelles.

Lorsque j'ai lu la DNUDPA, j'ai eu l'impression que, comme Colomb, ses auteurs découvraient ce qui existait depuis toujours. Ils découvraient l'autodétermination des Autochtones et leurs droits alors que, en réalité, c'est ce que nous vivons et pratiquons depuis des générations.

Ce qui est vraiment important et nécessaire sur le plan des consultations, c'est la prise en compte de ce que la dimension intergénérationnelle représente pour les communautés autochtones. Il faut honorer les aspects intergénérationnels et faire preuve d'humilité dans le concret : humilité dans les relations entre nous, Autochtones, qui prenons soin de nos communautés et qui rendons des comptes à celles-ci, et humilité dans le travail lui-même.

Le vice-président : Merci beaucoup.

La sénatrice Audette : Mon intervention est plutôt une observation qu'une question. Je me trouvais dans le Downtown Eastside il y a deux semaines. J'y ai rencontré des guerriers extraordinaires qui sauvent des vies et qui sont membres du

the friendship centres, or from another grassroots organization, and I say thank you for what you do.

Last weekend, we were with a few amazing women who keep our languages alive, and one is the friendship centre of La Tuque, which was showing how well they do for their nation. I'm also involved — [Technical difficulties]— with the friendship centre in Quebec, which is MAMUK.

It's very important that you are part of this dialogue and consultation to remind us that Quebec was built on our land. Seven Islands was built on our land. "Reserve" is a new term — on-reserve or off-reserve. To me, I'm allergic to that, where [Technical difficulties] is great. It welcomes people and it includes Quebec City.

If we can find better ways that, yes, are very formal, how can we make sure that with this UNDRIP — yes, we have leadership, chiefs and councillors. We govern ourselves as nations, but we have people who do so much outside of the Indian Act. I'm not a treaty person, so I won't speak about that. How can we do better?

I know government has a way to consult, but we have amazing senators here also who want to change that. Maybe the answer is "not now," but for the people I saw in the Downtown Eastside, saving lives or teaching our language, how do we reach them? How do we make sure that they are heard? Through you, I get it, but it's always the same approach, and I believe that we can do something differently.

It's changing in the Senate. I see it. It's changing in the other chamber also. It's slow, but it's happening. Sometimes, we say you don't represent us. Sometimes, we say you do, but still, you have something that we don't. How can we benefit, embrace or elevate?

Ms. Benning: For me, the first thing that comes to mind is, as you know, there are more than 100 friendship centres across these beautiful lands. You guys are welcome any time. Stop in and say hello. Set up a time to come and learn and be a part of things, and find out what is going on in the centre in your area.

Like you say, the grassroots piece is essential. It's important that those voices be elevated and brought to a national level. Making sure we have a place at the table will ensure that those voices are heard. I realize you can't go and hang out at friendship centres all the time, but you're more than welcome to, trusting that those voices can be brought forward in a story way

Congrès des peuples autochtones, des centres d'amitié ou d'autres organisations communautaires. Merci de ce que vous faites.

Le week-end dernier, nous étions en compagnie de quelques femmes exceptionnelles qui gardent nos langues vivantes, et l'une d'elles travaille au centre d'amitié de La Tuque. Elle a montré tout le bon travail qui se fait pour la nation. Je m'occupe aussi [difficultés techniques] du centre d'amitié de Québec, le MAMUK.

Il est très important que vous participiez à ce dialogue et à cette consultation pour nous rappeler que le Québec s'est construit sur notre territoire. Sept-Îles a été bâtie sur nos terres. « Réserve » est un nouveau terme — dans les réserves ou hors réserve. Pour ma part, je suis allergique à ce terme alors que [difficultés techniques] est excellent. Il accueille tout le monde et accueille la ville de Québec.

Si nous pouvons trouver de meilleures façons qui, oui, seraient très structurées, comment pouvons-nous nous assurer qu'avec la DNUDPA, nous aurons des dirigeants, des chefs et des conseillers? Nos nations se gouvernent, mais nous avons des gens qui font tellement de choses en dehors du cadre de la Loi sur les Indiens. Comme je ne suis pas visée par un traité, je vais m'abstenir d'en parler. Comment pouvons-nous faire mieux?

Je sais que le gouvernement a une façon de consulter, mais nous avons ici des sénateurs extraordinaires qui veulent changer cela. Peut-être que la réponse est « pas maintenant », mais comment pouvons-nous établir le contact avec ceux que j'ai rencontrés dans le Downtown Eastside, qui y sauvent des vies ou enseignent notre langue? Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils sont entendus? Grâce à vous, je comprends la situation, mais c'est toujours la même approche, et je crois que nous pouvons nous y prendre différemment.

Au Sénat, les choses évoluent, je le constate. Il y a aussi des changements à l'autre endroit. L'évolution est lente, mais réelle. Parfois, on dit que vous ne nous représentez pas. Parfois, nous disons que oui, mais vous avez quand même quelque chose que nous n'avons pas. Comment pouvons-nous tirer parti de la situation, l'accepter ou l'améliorer?

Mme Benning : La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'il y a plus d'une centaine de centres d'amitié dans ces beaux territoires. Vous êtes toujours les bienvenus. Arrêtez-vous et dites bonjour. Fixez un moment pour venir apprendre et participer, et découvrez ce qui se passe au centre de votre région.

Comme vous le dites, la base est essentielle. Il est important que ces voix se fassent entendre au niveau national. En nous assurant d'avoir une place à la table de discussion, nous nous assurons que ces voix sont entendues. Il est vrai que vous ne pouvez pas vous rendre dans les centres d'amitié tout le temps, mais vous êtes les bienvenus, en espérant que ces voix pourront

or in a data way. Whatever it is that you need, we're capable of bringing that forward, and we would love to share that with you.

I don't know if, from a policy analyst perspective, there's anything Mr. Louttit or Ms. Jack would like to add to that, but thank you.

Kara Louttit: I would like to add that UNDRIP and the framework are really essential to the urban Indigenous experience because it provides us protection mechanisms. Urban Indigenous people experience anti-Indigenous discrimination, violence, racism and prejudice, so these mechanisms are necessary to Indigenous peoples' lived experiences in urban spaces as protections.

Ms. Jack: With that mechanism comes the opportunity for accountability as well. While the change has been slow, it's important that we start being a bit more intentional in this work, and creating that good intention that carries us through that work. We know that when work is intentional, we pay more attention to it. This is really needed for all urban Indigenous communities because we don't necessarily have the time or the resources, and when we don't have that, we leave people behind. Unfortunately, in urban settings, that means the loss of some of our community members.

We've witnessed that and experienced that. All friendship centres have experienced that. We really need action, good intention and good relationships so we can address this to be able to break those generational cycles. Thank you.

The Deputy Chair: Does Chief St. Pierre or Vice-Chief Beaudin have any comment on Senator Audette's observation and question?

Mr. St. Pierre: Not at this time. I will give an answer to Senator Audette through our policy people. We will get that to her shortly when we meet tomorrow afternoon.

The Deputy Chair: Okay. Very good then.

I think there are no other questions from senators now. Colleagues and witnesses, the time for this panel is now complete. Witnesses, I wish to thank you all for coming today. And I wish to thank my senator colleagues for participating in this discussion.

If you wish to make any subsequent submissions, please submit them to the clerk by email. Thank you all.

I would now like to introduce our next witnesses. From the Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government, Grand Chief Mandy Gull-Masty is with us tonight. And from the

apporter une trame narrative et des données. Peu importe ce dont vous avez besoin, nous sommes en mesure de l'offrir, et nous serions ravis de vous en faire profiter.

J'ignore si Kara Louttit ou Mme Jack ont autre chose à ajouter comme analystes des politiques, mais je les remercie.

Kara Louttit : J'ajouterai que la DNUDPA et le cadre sont vraiment essentiels à l'expérience des Autochtones vivant en milieu urbain, car ils nous fournissent des mécanismes de protection. Les Autochtones en milieu urbain sont victimes de discrimination, de violence, de racisme et de préjugés. Ces mécanismes sont donc nécessaires pour protéger les expériences vécues par les Autochtones des villes.

Mme Jack : Ce mécanisme donne également la possibilité d'exiger des comptes. L'évolution a été lente, mais il est important que nous commençons à aborder ce travail avec des intentions plus nettes, à susciter les bonnes intentions qui nous soutiennent. Lorsque les intentions sont claires, nous accordons plus d'attention au travail. C'est tout à fait nécessaire pour toutes les communautés autochtones en milieu urbain, car nous n'avons pas forcément le temps ni les ressources voulus, de sorte que certains sont laissés pour compte. Malheureusement, dans les villes, cela veut dire que nous perdons des membres de notre communauté.

Nous l'avons vu, nous l'avons vécu. Tous les centres d'amitié sont passés par là. Nous avons vraiment besoin de mesures concrètes, de bonnes intentions et de solides relations si nous voulons nous attaquer à ce problème et nous affranchir de ces cycles générationnels. Merci.

Le vice-président : Le chef St. Pierre ou le chef adjoint Beaudin ont-ils quelque chose à dire des propos et de la question de la sénatrice Audette?

M. St. Pierre : Pas pour le moment. Je vais répondre à la sénatrice Audette par l'entremise de nos responsables des politiques. Nous lui ferons parvenir notre réponse sous peu, lorsque nous nous serons réunis demain après-midi.

Le vice-président : D'accord. Très bien alors.

Les sénateurs ne semblent pas avoir d'autres questions à poser. Chers collègues et témoins, la période prévue pour ce groupe de témoins est maintenant écoulée. Chers témoins, je tiens à vous remercier tous d'avoir comparu. Je remercie mes collègues sénateurs d'avoir participé aux échanges.

Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez les transmettre à la greffière par courriel. Merci à tous.

Je vais maintenant présenter les prochains témoins. Nous accueillons ce soir la grande cheffe Mandy Gull-Masty, du Grand Conseil des Cris et du gouvernement de la Nation Crie. Et

Nisga'a Lisims Government, we welcome Charles Morven, Secretary-Treasurer.

I thank you, witnesses, for joining us here this evening. Each witness will have five minutes to give an opening address, and then we will enter into discussions with the senators. I would now like to invite Grand Chief Gull-Masty to give her opening remarks.

Mandy Gull-Masty, Grand Chief, Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee) and Cree Nation Government: Good evening, esteemed members of the committee. It's a pleasure to see you again.

The Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government have been strong advocates for the rights of Indigenous peoples since the 1980s. At the national level on the provisions regarding Aboriginal and treaty rights in the Canadian Constitution and the international Constitution, we have participated in various capacities. We have been not only advocates but we have also participated in working groups.

Our former grand chief Ted Moses was the first Indigenous special rapporteur of the UN, and we have negotiated with Canada and many Member States over four decades toward the adoption of UNDRIP.

For the Cree, it is fundamentally important that Indigenous rights be recognized and affirmed, properly implemented and enforced domestically throughout Canada. In 1948, the United Nations Universal Declaration of Human Rights affirmed the fundamental, inalienable and inherent rights of all human beings, as agreed to by all UN Member States, including Canada. Indeed, this declaration was an inspiration for the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Although rights in these instruments were universally recognized, they were often denied to Indigenous peoples in Canada. Colonial and assimilation policies, including the Indian residential school system, have profoundly harmed Indigenous families and communities, and have led to intergenerational trauma that will take generations to recover from. Today, we are still discovering atrocities and violations of human rights as we continue to uncover the unmarked graves of Indigenous children on or near schools.

Residential schools and other colonial and assimilation policies have fed a vicious cycle of trauma, poverty, violence and systemic discrimination which have, in turn, increased the vulnerability, exploitation of and violence against Indigenous women and girls throughout Canada. Indigenous women and girls continue to face a disproportionate risk of human trafficking, violence and poverty, as well as the denial of protection of the law and the right to equality before the law.

du gouvernement Nisga'a Lisims, nous recevons Charles Morven, secrétaire-trésorier.

Je remercie les témoins de s'être joints à nous ce soir. Chaque témoin aura cinq minutes pour faire un exposé liminaire, après quoi nous entamerons les échanges avec les sénateurs. J'invite maintenant la grande cheffe Gull-Masty à livrer son exposé liminaire.

Mandy Gull-Masty, grande cheffe, Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et gouvernement de la Nation crie : Bonsoir, distingués membres du comité. C'est un plaisir de vous revoir.

Le Grand conseil des Cris et le gouvernement de la Nation crie défendent ardemment les droits des peuples autochtones depuis les années 1980. Au niveau national, nous avons participé à divers titres aux dispositions concernant les droits ancestraux et issus de traités dans la Constitution canadienne et la Constitution internationale. Nous avons non seulement défendu nos intérêts, mais aussi participé à des groupes de travail.

Notre ancien grand chef, Ted Moses, a été le premier rapporteur spécial autochtone de l'ONU, et nous avons négocié avec le Canada et de nombreux États membres pendant plus de quatre décennies en vue de l'adoption de la DNUDPA.

Pour les Cris, il est d'une importance fondamentale que les droits des Autochtones soient reconnus et confirmés, correctement mis en œuvre et appliqués à l'échelle nationale partout au Canada. En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies a confirmé les droits fondamentaux, inaliénables et inhérents de tous les êtres humains, comme l'ont convenu tous les États membres de l'ONU, y compris le Canada. Cette déclaration a d'ailleurs inspiré la Charte canadienne des droits et libertés.

Bien que les droits prévus dans ces instruments aient été universellement reconnus, ils ont souvent été refusés aux peuples autochtones du Canada. Les politiques coloniales et d'assimilation, notamment le système des pensionnats indiens, ont profondément nui aux familles et aux communautés autochtones et ont entraîné un traumatisme intergénérationnel dont il faudra des générations pour se remettre. Aujourd'hui, nous découvrons encore des atrocités et des violations des droits de la personne alors que nous continuons de découvrir les tombes anonymes d'enfants autochtones dans les écoles ou à proximité.

Les pensionnats et d'autres politiques coloniales et d'assimilation ont alimenté un cercle vicieux de traumatismes, de pauvreté, de violence et de discrimination systémique qui, à leur tour, ont accru la vulnérabilité, l'exploitation et la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones partout au Canada. Les femmes et les filles autochtones continuent de faire face à un risque disproportionné de traite de personnes, de violence et de pauvreté, ainsi qu'au déni de la protection de la loi et du droit à

Healing and safety for them will require legislative reform and significant investments to ameliorate the underlying socio-economic conditions for them and their families.

As a first step forward to address these unacceptable inequities, Canada must ensure that federal, provincial and territorial legislation are fully aligned with UNDRIP. The Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government welcome Canada's adoption of UNDRIP and a national action plan to promote federal implementation of the UN declaration. In a recent decision, the Supreme Court of Canada unanimously concluded that UNDRIP has been incorporated into the country's positive law. The court noted that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act recognizes that the UN declaration provides a framework for reconciliation. In section 5, the act requires:

The Government of Canada must, in consultation and cooperation with Indigenous peoples, take all measures necessary to ensure that the laws of Canada are consistent with the Declaration.

Canada must continue to take a coordinated, whole-of-government approach to implementing the UN declaration. All civil servants and political representatives must be educated on the UN declaration, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act and the action plan, and understand the implementation role and responsibilities. Further, as provided for Canada's action plan, Canada should take immediate steps to establish an independent Indigenous mechanism to monitor the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, and provide recourse and remedies to Indigenous peoples when their individual and collective rights are denied.

Canada is also currently completing its fourth Universal Periodic Review process before the UN Human Rights Council, and this monitoring mechanism would also promote Canada's implementation of many of the UPR4 recommendations concerning Indigenous people.

The Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government are concerned that Canada's consultations and cooperation with Indigenous peoples on the implementation of the UN declaration and Indigenous rights appear to increasingly be taking place through large, national organizations. These large, national organizations are not representatives of the unique circumstances, needs, interests and aspirations of all Indigenous peoples, and some may not necessarily identify with them. We are one such group.

l'égalité devant la loi. Leur guérison et leur sécurité exigeront une réforme législative et des investissements importants pour améliorer les conditions socioéconomiques sous-jacentes pour elles et leurs familles.

Comme première étape pour corriger ces iniquités inacceptables, le Canada doit veiller à ce que les lois fédérales, provinciales et territoriales soient pleinement harmonisées avec la DNUDPA. Le Grand conseil des Cris et le gouvernement de la Nation crie se réjouissent de l'adoption par le Canada de la DNUDPA et d'un plan d'action national pour promouvoir la mise en œuvre fédérale de la Déclaration des Nations unies. Dans une décision récente, la Cour suprême du Canada a conclu à l'unanimité que la DNUDPA avait été intégrée dans le droit positif du pays. La Cour a souligné que la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît que la Déclaration des Nations unies fournit un cadre pour la réconciliation. Il est stipulé à l'article 5 de la loi que :

Le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les lois fédérales soient compatibles avec la déclaration.

Le Canada doit continuer d'adopter une approche pangouvernementale coordonnée pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies. Tous les fonctionnaires et représentants politiques doivent être sensibilisés à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et au plan d'action, et comprendre le rôle et les responsabilités liés à sa mise en œuvre. De plus, comme le prévoit le plan d'action du Canada, le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour établir un mécanisme autochtone indépendant chargé de surveiller la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, et d'offrir des recours et des solutions aux peuples autochtones lorsque leurs droits individuels et collectifs sont bafoués.

Le Canada termine actuellement son quatrième processus d'examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, et ce mécanisme de surveillance favoriserait également la mise en œuvre par le Canada de bon nombre des recommandations de l'EPU4 concernant les peuples autochtones.

Le Grand conseil des Cris et le gouvernement de la Nation crie sont préoccupés par le fait que les consultations et la coopération du Canada avec les peuples autochtones sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies et les droits des Autochtones semblent se dérouler de plus en plus par l'entremise de grandes organisations nationales. Ces grandes organisations nationales ne sont pas représentatives des circonstances, des besoins, des intérêts et des aspirations uniques de tous les peuples autochtones, et certaines ne s'y identifient pas nécessairement. Nous sommes l'un de ces groupes.

Canada must engage in direct consultation and cooperation with representatives of rights holders, like the Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government. This direct consultation and cooperation is consistent with our nation-to-nation and treaty relationships. In implementing the UN declaration, Canada must adopt adequate measures to guarantee Indigenous peoples the right to consultation and cooperation; incorporate accepted standards of free, prior and informed consent; the duty to consult; and rights affirmed in the declaration with respect to developmental projects impacting our territories and the environment.

Free, prior and informed consent means we have a seat at the table when making decisions impacting our people and our traditional lands. Cree traditional activities of hunting, fishing and trapping, our spirituality, and our way of life all depend on the land and the resources. Without access to these discussions, we are harmed by the dialogue that is carried out.

Last year, we saw the catastrophic forest fires that raged across our traditional territories, and we highlighted an urgent need for the Canadian government to implement measures to reduce and mitigate the impact of the climate crisis on our traditional lands and activities. Canada must also invest in measures to end racism and discrimination against Indigenous peoples within broader Canadian society. Canada proposed the establishment of a national Indigenous and human rights ombudsperson and tribunal. It would be an important step in the right direction.

In their opening statement on Canada's fourth Universal Periodic Review process, and at the launch of the national United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan, federal officials admitted much more work needs to be done. We agree with that statement. That said, the Grand Council of the Crees and the Cree Nation Government are committed to working collaboratively with Canada to support the implementation of all recommendations, Calls to Action and Calls for Justice.

We want to ensure that we are keeping in line with our nation-to-nation and treaty relationships. However, we can only support the work when we are included in the implementation process. Approximately 40 years after the drafts were produced, Canada has now adopted the UN declaration and its articles, which serve as a minimum standard for Indigenous rights in this country. We must ensure that domestic implementation does not seek to diminish, abrogate or impair these rights in any way. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act and

Le Canada doit consulter directement les représentants des détenteurs de droits, comme le Grand conseil des Cris et le gouvernement de la Nation crie, et collaborer avec eux. Cette consultation et cette coopération directes sont conformes à nos relations de nation à nation et à nos traités. En mettant en œuvre la Déclaration des Nations unies, le Canada doit adopter des mesures adéquates pour garantir aux peuples autochtones le droit à la consultation et à la coopération; intégrer des normes acceptées en matière de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause; l'obligation de consulter et les droits affirmés dans la déclaration en ce qui concerne les projets de développement ayant des répercussions sur nos territoires et sur l'environnement.

Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, signifie que nous devons siéger à la table de négociations lorsqu'on prend des décisions qui ont une incidence sur notre peuple et nos terres traditionnelles. Les activités traditionnelles crie de chasse, de pêche et de piégeage, notre spiritualité et notre mode de vie dépendent tous de la terre et des ressources. Sans accès à ces discussions, nous sommes lésés par le dialogue qui est mené.

L'an dernier, nous avons été témoins des incendies de forêt catastrophiques qui ont ravagé nos territoires traditionnels, et nous avons souligné qu'il était urgent que le gouvernement canadien mette en œuvre des mesures visant à réduire et à atténuer les répercussions de la crise climatique sur nos terres et nos activités traditionnelles. Le Canada doit également investir dans des mesures visant à mettre fin au racisme et à la discrimination à l'égard des peuples autochtones dans l'ensemble de la société canadienne. Le Canada a proposé la création d'un tribunal et d'un ombudsman national des Autochtones et des droits de la personne. Ce serait un pas important dans la bonne direction.

Dans leur déclaration préliminaire sur le quatrième processus d'examen périodique universel du Canada, et lors du lancement du plan d'action national de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les fonctionnaires fédéraux ont admis qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous sommes d'accord avec cette affirmation. Cela dit, le Grand conseil des Cris et le gouvernement de la Nation crie sont déterminés à collaborer avec le Canada pour appuyer la mise en œuvre de toutes les recommandations, des appels à l'action et des appels à la justice.

Nous voulons nous assurer de respecter nos relations de nation à nation et nos traités. Cependant, nous ne pouvons appuyer le travail que lorsque nous participons au processus de mise en œuvre. Environ 40 ans après la production des ébauches, le Canada a maintenant adopté la Déclaration des Nations unies et ses articles, qui servent de norme minimale pour les droits des Autochtones dans notre pays. Nous devons veiller à ce que la mise en œuvre nationale ne cherche pas à diminuer, à abroger ou à entraver ces droits de quelque façon que ce soit. La Loi sur la

action plan are starting points. A move toward greater understanding, collaboration, equity and justice among Indigenous peoples and non-Indigenous peoples in this country is needed and very much welcome. Thank you. *Meegwetch.*

The Deputy Chair: Thank you, Grand Chief Gull-Masty. I now invite Mr. Morven to give his opening remarks.

Charles Morven, Secretary-Treasurer, Nisga'a Lisims Government: Thank you and good evening. On behalf of Eva Clayton, the President of the Nisga'a Lisims Government, I'm happy to be given the opportunity to address the committee.

As you know, the Nisga'a Nation entered into the Nisga'a Final Agreement — also known as the Nisga'a Treaty — on May 11, 2000, and it's the first modern-day treaty of British Columbia. Shortly afterward, with other modern treaties, we formed the Land Claims Agreements Coalition in which the Nisga'a Nation is the chair alongside our friends from Nunavut Tunngavik Incorporated, or NTI. A majority of the modern treaty groups make up the Land Claims Agreements Coalition, which makes up more than 40% of the land mass of Canada.

Accordingly, we view UNDRIP and the act from a modern treaty point of view. Our focus on what, from a modern treaty perspective, might be the most significant provision of the declaration is Article 37. Article 37 provides that Indigenous peoples have the right to the recognition, observance and enforcement of our treaties, and ensures that nothing in the declaration may be interpreted as diminishing or eliminating the rights of Indigenous peoples contained in those treaties.

This is essential. At the very heart of the declaration is the right of Indigenous peoples to ensure self-determination. In Canada, we have long recognized that treaties are the ultimate expression of self-determination and provide their signatories with the ultimate form of reconciliation. Modern treaties set out detailed means by which Indigenous signatories may live in dignity; maintain and strengthen our institutions, cultures and traditions; and pursue our self-determined development, in keeping with our own needs and aspirations. Article 37 acknowledges the importance and priority of these constitutionally protected agreements. Others can speak to the impact of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act and UNDRIP itself on historic treaties.

The effect of Article 37 is clear: the recognition, observance and enforcement of our treaties prevail over all other articles of the declaration. This makes sense without in any way minimizing the importance of the other articles. Much of the declaration emphasizes the rights of Indigenous peoples to self-determination; land, territories and resources; economic and

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et le plan d'action sont des points de départ. Un pas vers une meilleure compréhension, collaboration, équité et justice entre les peuples autochtones et non autochtones de ce pays est nécessaire et très bien accueilli. Merci. *Meegwetch.*

Le vice-président : Merci, grande cheffe Gull-Masty. J'invite maintenant M. Morven à faire sa déclaration préliminaire.

Charles Morven, secrétaire-trésorier, gouvernement Nisga'a Lisims : Merci et bonsoir. Au nom d'Eva Clayton, présidente du gouvernement Nisga'a Lisims, je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser au comité.

Comme vous le savez, la Nation nisga'a a conclu l'Accord définitif nisga'a — aussi appelé le Traité nisga'a — le 11 mai 2000, et c'est le premier traité moderne de la Colombie-Britannique. Peu de temps après, avec d'autres traités modernes, nous avons formé la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, que la Nation nisga'a préside aux côtés de nos amis de Nunavut Tunngavik Incorporated, ou NTI. La majorité des groupes des traités modernes forment la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, qui représente plus de 40 % de la masse terrestre du Canada.

Par conséquent, nous considérons la DNUDPA et la loi du point de vue des traités modernes. Nous mettons l'accent sur ce qui, du point de vue des traités modernes, pourrait être la disposition la plus importante de la déclaration, soit l'article 37. L'article 37 prévoit que les peuples autochtones ont le droit à la reconnaissance, à l'observation et à l'application de nos traités et fait en sorte que rien dans la déclaration ne puisse être interprété de manière à diminuer ou nier les droits des peuples autochtones énoncés dans ces traités.

C'est essentiel. Le droit des peuples autochtones à l'autodétermination est au cœur même de la déclaration. Au Canada, nous reconnaissons depuis longtemps que les traités sont l'expression ultime de l'autodétermination et fournissent à leurs signataires la forme ultime de réconciliation. Les traités modernes énoncent en détail les moyens par lesquels les signataires autochtones peuvent vivre dans la dignité, maintenir et renforcer nos institutions, nos cultures et nos traditions, et poursuivre notre propre développement, conformément à nos propres besoins et aspirations. L'article 37 reconnaît l'importance et la priorité de ces accords protégés par la Constitution. D'autres peuvent parler des répercussions de la Loi sur les droits des peuples autochtones et de la DNUDPA sur les traités historiques.

L'effet de l'article 37 est clair : la reconnaissance, le respect et l'application de nos traités l'emportent sur tous les autres articles de la déclaration. C'est logique sans minimiser l'importance des autres articles. Une grande partie de la déclaration met l'accent sur les droits des peuples autochtones à l'autodétermination, aux terres, aux territoires et aux ressources, aux relations

fiscal relations; and culture and language — all of which are already included in the treaties.

I suggest that the question before you is this: How well has Canada succeeded in this recognition, observance and enforcement? While treaty rights are already recognized in section 35, including modern treaty rights under section 35(3) of the Constitution Act, too often those rights are not observed by politicians in their legislative initiatives, nor by the officials in their administrative actions. Officials have been reluctant to enforce modern treaty rights, especially in the face of competing claims. They prefer instead to equate our established, constitutionally recognized rights with rights that have been asserted but never proven nor agreed to. Article 37 should prevent this from continuing. The object of UNDRIP could not have been to treat established treaty rights and asserted but unproven rights in exactly the same way. The attempt to do so inevitably diminishes or debases our treaty rights, which is a clear breach of Article 37.

In order for our government to take all measures necessary to ensure that the laws of Canada are consistent with the declaration — under section 5 of the act — when enacting legislation or contemplating administrative action, the government must determine whether doing so would diminish or eliminate any modern treaty rights. It must ensure that its statutory decisions are consistent with those rights. However, in many ways, the government continues to fail to do so.

However, there have been some positive steps that have been taken. For example, an important proactive initiative to comply with section 5 is Bill S-13, An Act to amend the Interpretation Act and to make related amendments to other Acts, to include a non-derogation provision. As you know, the Senate passed the bill in December 2023, and it is now before the House of Commons. We congratulate the Senate for this very positive step. We hope that the House of Commons will quickly follow in your footsteps.

Finally, we also commend the government for including in the national action plan a separate chapter for modern treaty partners. In our view, it is a positive that our requests that the action plan recognize the distinction between Indigenous peoples of treaties and Indigenous peoples who do not have established rights were agreed to. This should be a helpful step toward the timely, effective and fully resourced implementation of modern treaties.

It is now time to implement those commitments in order to ensure that UNDRIP is a way to enhance and not undermine the proper recognition, observance and enforcement of our modern

économiques et financières, ainsi qu'à la culture et à la langue, qui sont tous déjà inclus dans les traités.

À mon avis, la question que vous devez vous poser est la suivante : dans quelle mesure le Canada a-t-il réussi à reconnaître, respecter et appliquer les traités? Bien que les droits issus de traités soient déjà reconnus à l'article 35, y compris les droits issus de traités modernes en vertu du paragraphe 35(3) de la Loi constitutionnelle, trop souvent, ces droits ne sont pas respectés par les politiciens dans leurs initiatives législatives, ni par les fonctionnaires dans leurs actions administratives. Les fonctionnaires ont été réticents à faire respecter les droits issus de traités modernes, surtout face à des revendications concurrentes. Ils préfèrent plutôt assimiler nos droits établis et reconnus par la Constitution à des droits qui ont été revendiqués, mais qui n'ont jamais été prouvés ni acceptés. L'article 37 devrait empêcher que cela continue. L'objectif de la DNUDPA n'aurait pas pu être de traiter de la même façon les droits issus de traités établis et les droits revendiqués, mais non prouvés. La tentative de le faire diminue ou avilit inévitablement nos droits issus de traités, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 37.

Afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois du Canada sont conformes à la déclaration — en vertu de l'article 5 de la loi — le gouvernement doit, lorsqu'il promulgue une loi ou envisage une mesure administrative, déterminer si cela réduirait ou éliminerait les droits issus de traités modernes. Il doit s'assurer que ses décisions législatives sont conformes à ces droits. Toutefois, à bien des égards, le gouvernement continue de ne pas le faire.

Cependant, des mesures positives ont été prises. Par exemple, une initiative proactive importante pour se conformer à l'article 5 est le projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois, qui vise à inclure une disposition de non-dérogation. Comme vous le savez, le Sénat a adopté le projet de loi en décembre 2023, et la Chambre des communes en est maintenant saisie. Nous félicitons le Sénat de cette mesure très positive. Nous espérons que la Chambre des communes suivra rapidement vos traces.

Enfin, nous félicitons le gouvernement d'avoir inclus dans le plan d'action national un chapitre distinct pour les partenaires des traités modernes. Nous voyons comme un élément positif l'acceptation de notre demande d'un plan d'action reconnaissant la distinction entre les peuples autochtones visés par des traités et les peuples autochtones qui n'ont pas de droits établis. Cela devrait être une étape utile vers la mise en œuvre rapide, efficace et pleinement financée des traités modernes.

Il est maintenant temps de mettre en œuvre ces engagements afin que la DNUDPA soit un moyen d'améliorer et de ne pas miner la reconnaissance, le respect et l'application de nos traités

treaties. I look forward to answering questions from the senators. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, sir. We will now move to questions from senators.

Senator White: Thank you both for your presentation. That was very informative. My question is for Grand Chief Gull-Masty. I really like your thinking in terms of this Indigenous body to support implementation. I think this is the kind of tool that certainly would enable us to have a tangible and active role in the implementation.

I'm curious if you have any thoughts or advice on how this might be created and how it can be structured. My inquiry is because I hear what you are saying about how the government is of the view that if they go to the national organizations, their consultation is done. I understand that in our communities that's not always the case. I'm really curious to hear any advice or thoughts you have on that.

Ms. Gull-Masty: Thank you. I have to agree with my colleague here in our presentation. The fact that there is a modern treaty portion in the action plan is a huge step forward. Having this mechanism and having appointed, independent Indigenous members from various types of governing structures, such as treaty or new modern land claims, really allows for a proportionate representation of the various types of Indigenous peoples in Canada.

It should be hybrid, consisting of maybe elected members of Parliament and Senate officials. It should be something that is a collaborative approach, but I think it is important to have the perspective of Indigenous peoples who are living the reality of being an Indigenous person in Canada, which is very different.

I'm sorry to say that the challenge is still there. I go to the store, and I am profiled; I go to the clinic, and I am not often treated very well. This is the reality. You can only view the implementation of this process through that specific lens. Unfortunately, you have to be born with it and live the reality of what it means to be Indigenous. I do think it is a hybrid process, and I would welcome collaboration from various levels of government at that table.

Senator White: To clarify, when you said "hybrid," I got really excited about that. Are you indicating that the government officials would be Indigenous in addition to the Indigenous partners?

Ms. Gull-Masty: No. I believe that when you are trying to undertake this kind of work, you have to be in a teaching position as well. I would welcome those who participate in this process who are also non-Indigenous, because there is a

modernes. J'ai hâte de répondre aux questions des sénateurs. Merci.

Le vice-président : Merci, monsieur. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice White : Merci à tous les deux pour vos exposés fort instructifs. Ma question s'adresse à la grande cheffe Gull-Masty. J'aime beaucoup votre idée d'un organisme autochtone chargé de faciliter la mise en œuvre. Ce genre d'outil nous permettrait, je pense, de jouer un rôle concret et actif dans la mise en œuvre.

Par curiosité, avez-vous des idées ou des conseils quant à la manière dont cet organisme pourrait être mis en place et quant à sa structure? Je vous pose la question parce que vous avez dit que le gouvernement pense qu'il lui suffit de consulter les organisations nationales. D'après ce que je comprends, nos communautés ne sont pas toujours consultées. Je suis vraiment curieuse d'entendre votre avis à ce sujet.

Mme Gull-Masty : Je vous remercie. Je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue dans son allocution. L'intégration d'un volet consacré aux traités modernes dans le plan d'action est un énorme progrès. La création de ce mécanisme et la désignation de membres autochtones indépendants issus de diverses structures de gouvernance, comme les traités et les revendications territoriales modernes, permettent vraiment aux diverses nations autochtones du Canada d'avoir une représentation proportionnelle.

Il doit s'agir d'un groupe hybride composé de députés et de représentants du Sénat. Il doit adopter une approche collaborative, mais l'important, à mon avis, c'est de prendre en compte le point de vue des Autochtones qui savent d'expérience ce que c'est que d'être une personne autochtone au Canada, ce qui est très différent.

Je suis désolée de dire que le défi est toujours là. Quand je vais au magasin, je fais l'objet de profilage. Quand je vais à la clinique, je ne suis pas toujours bien traitée. C'est ça, la réalité. Ce processus doit être mis en œuvre dans cette optique. Malheureusement, il faut être né autochtone et vivre avec cette réalité pour savoir ce que cela veut dire. Ce processus doit vraiment être hybride et je souhaite la collaboration des divers ordres de gouvernement présents à cette table.

La sénatrice White : Pour que ce soit clair, je suis ravie de vous entendre utiliser le mot « hybride ». Voulez-vous dire que les représentants gouvernementaux devraient également être des Autochtones, en plus des partenaires autochtones?

Mme Gull-Masty : Non. Quand vous vous lancez dans ce genre de travail, je pense que vous devez être dans une position d'enseignant. Je serais favorable à ce qu'il y ait des non-Autochtones parmi les gens qui participeront à ce processus,

component of teaching and sharing to those who can become advocates and allies in reporting on this implementation.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to both of our guests this evening. Your remarks are very helpful as we look at this very important action plan. It is nice to have a law in place, but it is how we implement it that's going to be really important.

Before this panel, we just met with the National Association of Friendship Centres and the Congress of Aboriginal Peoples, and they both have an issue with the distinctions-based approach. They find that it is excluding people, or has the potential to exclude people. I'm curious what you might have to say about the distinctions-based approach being the exclusive approach outlined in this action plan. Why is that important? Is it important? And might there be ways to accommodate some of the concerns that have been raised by those who feel left out by that approach?

Mr. Morven: Thank you. I'm glad you brought up that question. In the process of this whole thing with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, I think we can relate to some of those friendship centres, because modern treaties were kind of left out of the discussion at the beginning. It has just been recently where we have gained traction to include some of these things that I spoke of in my statements, like with the Interpretation Act, which we have been working on since 2007. With UNDRIP, we were never a part of the discussion. We were never part of the discussion about the legislation in British Columbia and Canada. We can relate to what the friendship centres are talking about.

One of the things we're talking about is when the government doesn't respect our treaties. We are protected under section 35(3) of the Constitution Act. The Nisga'a Nation, for example, is going through a process where we're getting hammered from all sides. People to the north and south of us are trying to encroach on our lands and assert rights on Nisga'a lands that are already protected under the Constitution. Both the provincial and federal governments are allowing that to happen.

The Department of Fisheries and Oceans, or DFO, is one of the biggest problems for us because they allow a nation to take fish from our river to sell it, and they also support and manage that with them. They treat us totally differently. They totally disrespect the Nisga'a Nation in regard to how we manage our fishery and how we're conserving our fish, but they allow another nation to take fish and sell it for profit. There is a totally unfair thing going on, but we are slowly closing that gap.

parce qu'il y a une composante d'éducation et de partage avec ceux qui peuvent devenir des défenseurs et des alliés dans le suivi de cette mise en œuvre.

Le vice-président : Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : Je remercie nos deux témoins de leur présence ici ce soir. Vos observations nous sont très utiles dans notre examen de cet important plan d'action. C'est bien d'avoir une loi en place, mais ce qui sera vraiment important, c'est la façon dont elle sera mise en œuvre.

Nous venons de rencontrer les représentants de l'Association nationale des centres d'amitié et du Congrès des peuples autochtones, qui ont tous deux émis des réserves au sujet de l'approche fondée sur les distinctions. Selon eux, cette approche exclut ou pourrait exclure certaines personnes. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'approche fondée sur les distinctions, la seule qui est décrite dans ce plan d'action. Pourquoi cette approche est-elle importante? L'est-elle vraiment? N'y aurait-il pas moyen de dissiper certaines des préoccupations soulevées par ceux qui se sentent laissés pour compte avec cette approche?

M. Morven : Merci. Je suis content que vous posiez cette question. Dans tout ce processus de mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, nous partageons l'avis de certains centres d'amitié, parce que les traités modernes ont été en quelque sorte exclus de la discussion au début. Ce n'est que récemment que nous avons commencé à inclure certains éléments que j'ai mentionnés tout à l'heure, notamment la Loi d'interprétation, sur laquelle nous travaillons depuis 2007. Nous n'avons jamais participé à la discussion sur la déclaration des Nations unies. Nous n'avons jamais participé à la discussion sur la loi, ni en Colombie-Britannique ni au Canada. Nous savons de quoi parlent les centres d'amitié.

L'une des choses que nous disons, c'est que le gouvernement ne respecte pas toujours nos traités. Nous sommes protégés en vertu du paragraphe 35(3) de la Loi constitutionnelle. Pour vous donner un exemple, la nation Nisga'a est en train de se faire envahir de toutes parts. Au nord et au sud, des gens essaient d'empiéter sur nos terres déjà protégées en vertu de la Loi constitutionnelle. Les gouvernements fédéral et provincial les laissent faire.

Le ministère des Pêches et des Océans est l'un de nos plus gros problèmes parce qu'il autorise une nation à pêcher dans notre rivière et à vendre le poisson et il aide aussi cette nation à gérer la pêche. Nous sommes traités d'une manière complètement différente. Le gouvernement manque totalement de respect à l'égard de la nation Nisga'a quant à la manière dont nous gérons nos pêches et conservons notre poisson, mais il autorise une autre nation à pêcher du poisson et à le vendre à des fins lucratives. C'est tout à fait injuste, mais nous sommes lentement en train de corriger cette disparité.

Ms. Gull-Masty: Thank you for the question, Senator Coyle.

I think it is a challenge. As Cree Nation, we are a modern land claims treaty group. Our rights are very different from those who are treaty rights holders. Our interactions with the levels of government are very different. As much as I respect the groups that come to this table, I am speaking on behalf of rights holders. I think that individuals who service those community members and those rights holders are a distinct group on their own. Within the Cree Nation structure, we do have a relationship with various organizations that serve our clients, either on community or off community. I do think that good governance requires that you consult those organizations that you work with. For us at Cree Nation, we go above and beyond in making sure that when we bring a statement forward, we have consulted groups that are experts in the various statements that we make publicly.

It is a challenge. Regardless, as much as you try to work to have everybody represented in a certain capacity, you will always have a unique individual who doesn't meet the criteria. I understand it is hard to define. However, I think it is important that this is an evergreen document that will continuously be built on. Refining that category is important, and I think that this Indigenous implementation group would have a capacity to be your sounding board in reflecting who should be coming to the table.

Senator Coyle: Thank you both.

That very critical point that you made, grand chief, about the fact that you are representing rights holders is a fundamental one — one that we should never forget at this table — which does distinguish your group from other groups.

I wanted to ask you about one of the things you mentioned. I believe I heard you correctly about the importance of educating civil servants on UNDRIP. Am I correct that you mentioned that? If I am correct, I think it's a really important point, and I'm assuming you mean it's not just for civil servants in CIRNAC and in Indigenous Services Canada. If I did catch what you said correctly, I would like to hear you elaborate a bit further on that.

Ms. Gull-Masty: Thank you once again for the question. It takes a whole-of-government approach to educate on the action plan and UNDRIP and the responsibilities of implementation, and also provide training on treaty and modern land claims. I had the opportunity to meet with many deputy ministers and assistant deputy ministers, and really tell them about the history behind the James Bay and Northern Quebec Agreement, or JBNQA — our modern land claims agreement. We presented the evolution,

Mme Gull-Masty : Je vous remercie de cette question, sénatrice Coyle.

Je pense que c'est un problème. La nation crie est l'un des groupes visés par les traités modernes, ou ententes sur les revendications territoriales. Nos droits sont très différents de ceux des nations détentrices de droits issus de traités. Nos interactions avec les divers ordres de gouvernement sont très différentes. Avec tout le respect que je dois aux groupes qui viennent à cette table, je parle au nom des détenteurs de droits. Je pense que les personnes qui servent ces communautés et ces titulaires de droits forment un groupe distinct. Dans la structure crie, nous entretenons des relations avec divers organismes qui servent nos clients, que ce soit au sein de la communauté ou à l'extérieur. Je pense qu'une bonne gouvernance exige que vous consultiez les organisations avec lesquelles vous travaillez. En ce qui concerne la nation crie, nous allons au-delà des attentes afin de nous assurer qu'avant de faire une déclaration, nous consultons des groupes qui sont des experts sur les questions sur lesquelles nous nous prononçons publiquement.

C'est un défi. Quoi qu'il en soit, malgré les efforts déployés pour que tout le monde soit représenté à un certain titre, il y aura toujours quelqu'un qui ne répond pas aux critères. Je comprends que c'est difficile à définir. Je pense toutefois qu'il est important que ce document soit évolutif et sans cesse amélioré. Il est important de préciser cette catégorie, et je crois que ce groupe autochtone de mise en œuvre pourrait vous aider à choisir judicieusement les personnes qui devraient participer aux discussions.

La sénatrice Coyle : Merci à tous les deux.

Grande cheffe, vous avez soulevé un point très important, à savoir que vous représentez des titulaires de droits — et personne ne doit oublier cela ici —, ce qui distingue votre groupe des autres.

Permettez-moi de vous poser une question au sujet de ce que vous avez dit. Si je vous ai bien comprise, vous avez dit qu'il était important de sensibiliser les fonctionnaires à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Est-ce bien ce que vous avez dit? Si c'est bien cela, il s'agit là d'un point vraiment. Je suppose que vous ne parlez pas seulement des fonctionnaires de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et de Services aux Autochtones Canada. Si c'est bien ce que vous avez dit, pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

Mme Gull-Masty : Je vous remercie encore une fois de votre question. Il est nécessaire d'adopter une approche pangouvernementale pour sensibiliser les fonctionnaires au plan d'action, à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et aux responsabilités liées à sa mise en œuvre et pour leur offrir également une formation sur les traités et les revendications territoriales modernes. J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux sous-ministres et sous-ministres adjoints

the relationship and the changes. We really tried to do it in a way that was not a legalese, dry presentation. We told the story of how we are living with this agreement, how we amended it, how we changed it and its evolution and impact on our nation through that evolution process.

I think this is really important. I would recommend and challenge the Senate to incorporate additional measures in having First Nations come and represent their story on how they have experienced living with a treaty or modern land claim. I really appreciated that session. It was an open session. We had a number of individuals present. I think it is important to really have that exchange and dialogue because the experience of being a beneficiary of the JBNQA is very different than the experience of being a public civil servant and interpreting it. The history behind it is also very important when interpreting it.

I believe that more of this work needs to be done. There are a number of very qualified individuals who could come forth and be able to really explain. Once again, this independent Indigenous body could be a great resource for offering that service to the public civil servants.

Senator Coyle: Could I probe just a little bit? I am wondering whether there is any crossover between that body and the national council for reconciliation, which has a job, right? A big part of reconciliation is education for the Canadian population. Would you see some crossover there?

Ms. Gull-Masty: I would. In fact, it is not a one-size-fits-all training process. There has to be something internal — maybe a more primary/first kind of learning experience, and maybe through the national council for reconciliation. I think those groups that are working very closely with the UN — commenting, advocating and bringing forth interventions to the various mechanisms of the UN — are great groups to bring in and ask questions. The Cree Nation has been one of those groups for over 40 years. We have participated and been able to see this experience through a very long period of time, and there is a lot of learning in that experience as well. Those long-standing members like Willie Littlechild, and all the people you see at the UN, would be able to give a very interesting and incredible perspective on this process.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator Martin: Thank you to our witnesses this evening.

et de leur raconter l'histoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ou CBJNQ, notre accord moderne sur les revendications territoriales. Nous avons expliqué l'évolution, les relations et les changements. Nous avons essayé de le faire d'une manière dynamique, sans jargon juridique. Nous leur avons raconté comment nous vivons avec cet accord, quels changements nous y avons apportés, comment l'accord a évolué et quel impact il a eu sur notre nation durant ce processus évolutif.

C'est une démarche très importante. Je recommande et j'encourage le Sénat à intégrer des mesures supplémentaires en invitant les Premières Nations à venir raconter leur propre expérience avec leur traité ou leur revendication territoriale moderne. J'ai beaucoup apprécié cette rencontre. C'était une séance publique. De nombreuses personnes y ont assisté. Il est important d'avoir cet échange et ce dialogue, car l'expérience que nous avons en tant que bénéficiaires de la convention est très différente de celle du fonctionnaire qui doit l'interpréter. Il est très important de connaître l'histoire sous-jacente pour pouvoir l'interpréter.

Nous devons approfondir ce travail. Vous pourriez convoquer des personnes très qualifiées capables de vous expliquer tout cela. Je le répète, cet organisme autochtone indépendant pourrait être une excellente ressource pour offrir ce service aux fonctionnaires.

La sénatrice Coyle : Permettez-moi d'aller un peu plus loin. Existe-t-il un chevauchement entre cet organisme et le Conseil national de réconciliation, qui a un rôle à jouer, n'est-ce pas? La réconciliation passe en grande partie par l'éducation de la population canadienne. N'y a-t-il pas un chevauchement ici?

Mme Gull-Masty : Oui. En fait, il ne s'agit pas d'une formation unique applicable à tout le monde. Il doit y avoir un volet interne, par exemple, un apprentissage principal, peut-être par l'entremise du Conseil national de réconciliation. Les groupes qui collaborent étroitement avec les Nations unies — qui formulent des commentaires, défendent des intérêts et proposent des interventions aux divers mécanismes onusiens — sont des groupes intéressants que vous devriez convoquer ici pour leur poser des questions. La nation crie fait partie de ces groupes depuis plus de 40 ans. Nous avons participé et nous avons pu vivre cette expérience pendant une très longue période et nous en avons tiré beaucoup d'enseignements. Les membres de longue date comme Willie Littlechild, et tous les gens engagés auprès des Nations unies, seraient en mesure de vous offrir un point de vue très intéressant et fascinant sur ce processus.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice Martin : Je remercie les témoins qui sont venus ce soir.

I have a few questions related to what you said about modern treaty rights. First, to Mr. Morven, you talked about how modern treaty rights have not been observed and honoured, and that you have not been part of the discussion on the UNDRIP bill process in B.C. or with the federal government, and now there is a separate chapter in the action plan for the modern treaty rights.

I think you have explained some of the challenges you have had, but I would like you to describe some of the challenges specifically faced by modern treaty holders in Canada. Do you feel that those concerns have been addressed in the chapter that's now in the action plan?

Mr. Morven: Thank you for the question. I can only speak from the experience of the Nisga'a Nation. Ever since the treaty, these are a lot of the challenges we have had: I have to speak to fisheries, because that's where we're most affected in the work we have put in — even before the treaty came into effect — to manage our fishery and sustain our stocks. The federal government, through the DFO, has continually fought us.

It was really good at the beginning, but when they changed administrations in the north area, there have been challenges. They seem to be trying to kill our river. When there is a shortage of fish, they close the Skeena River and the Fraser River, but they leave the Nass River open for sports fishers. They don't treat us the same, and they are never there when we want to have meetings with them. It's really hard to get meetings.

Also, in the area, we haven't been consistent in regard to our fiscal financing agreements, where they are supposed to be negotiated every five years. Since treaty, we are on our third fiscal financing agreement, but it's been amended many times.

A lot of things haven't been followed in that regard. We have nations that have been doing work on our rivers and our tributaries which the province and the feds have never engaged with us on. There's no consultation. We haven't been consulted on things that are going on in our area.

Even with the provincial government, there is part of their legislation with other Indigenous communities, where they signed a certainty agreement with the Tahltan Nation but never consulted us that they were doing that. Although we are good friends with the Tahltan, there are things within their agreement that affect us if the Tahltan should make a decision, especially

Monsieur Morven, j'ai quelques questions à vous poser au sujet de ce que vous avez dit au sujet des droits issus de traités modernes. Vous avez tout d'abord dit que les droits issus des traités modernes n'ont pas été respectés ni honorés, et que vous n'avez pas participé aux discussions sur le projet de loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones ni en Colombie-Britannique ni avec le gouvernement fédéral. Le plan d'action de mise en œuvre des droits issus des traités modernes fait maintenant l'objet d'un chapitre distinct.

Vous avez expliqué certains défis que vous avez dû relever, mais j'aimerais que vous décriviez les défis auxquels font face les signataires de traités modernes au Canada. Pensez-vous que leurs préoccupations sont prises en compte dans le chapitre qui est maintenant intégré au plan d'action?

M. Morven : Je vous remercie de cette question. Je peux seulement parler de l'expérience des Nisga'as. Depuis l'entrée en vigueur du traité, nous avons eu beaucoup de problèmes, notamment en ce qui concerne les pêches, car c'est là où nous avons été particulièrement lésés par rapport à tout le travail que nous avons accompli — même avant l'entrée en vigueur du traité — pour gérer nos pêches et maintenir nos stocks. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de Pêches et Océans, n'a cessé de nous mettre des bâtons dans les roues.

Au début, les choses allaient vraiment bien, mais à l'arrivée de la nouvelle administration dans la partie nord, les problèmes ont commencé. On dirait que ces gens essaient de détruire notre rivière. Quand il y a une pénurie de poissons, ils ferment la pêche sur la rivière Skeena et le fleuve Fraser, mais laissent la rivière Nass ouverte aux pêcheurs sportifs. Nous ne sommes pas traités sur un pied d'égalité, et ils ne sont jamais là quand nous voulons organiser des rencontres avec eux. C'est très difficile de les rencontrer.

Par ailleurs, dans la région, nous n'avons pas été cohérents en ce qui concerne nos accords financiers, qui sont censés être négociés tous les cinq ans. Depuis l'entrée en vigueur du traité, nous en sommes à notre troisième accord financier, mais il a été modifié à maintes reprises.

Il y a eu beaucoup de manquements à cet égard. Certaines nations font des travaux sur nos rivières et nos affluents, mais la province et le gouvernement fédéral ne nous ont jamais consultés à ce sujet. Il n'y a aucune consultation. Nous n'avons pas été consultés sur ce qui se passe dans notre région.

Même au gouvernement provincial, il y a des mesures législatives qui concernent d'autres communautés autochtones; c'est ainsi qu'un accord a été signé avec la nation tahltan, au sujet duquel on ne nous a jamais consultés. Nous sommes bons amis avec les Tahltans, mais il y a des choses dans cet accord qui vont nous toucher si les Tahltans en viennent à prendre une

economic-wise; this will affect the Nisga'a Nation. It gives them more authority than us within our land.

The government just doesn't seem to want to consult us on anything that will affect us. They are also allowing other nations to be engaged which affect only the Nisga'a and the Tahltan in our area, where they allow other nations to come in when they shouldn't. They don't tell us that until after because there are a lot of agreements that are signed and affect the Nisga'a Nation that we have never been consulted on.

Senator Martin: There is a separate chapter in the action plan for modern treaty rights. Are you confident that this will be well executed, or implemented, and followed based on what you have experienced so far?

Mr. Morven: We will have to wait and see. Right now, I'm not too confident, but there are some workers brought in who are strictly to deal with the modern treaties through CIRNAC, and whom we have a really good relationship with. There is promise there, but with other parts of the department, there are issues that we see.

One of the things I'll use as an example is in regard to the policy change in terms of negotiating treaties, where they reintroduced the tax exemption. They did that without consultation with the Nisga'a, who was getting comfortable with taxation. They announced it publicly without consulting with us, so that put pressure on our government because our citizens almost instantly started calling the government and asking when they would be getting their tax exemption back.

Now they're trying to implement their policy change with the Nisga'a Nation within Nisga'a lands because we have grown since treaty. They are only allowing us to add the tax exemption on former reserves, which puts us in a bind because we have some people outside the former reserves who will be taxed, and those within the former reserves who won't be taxed as far as personal income tax. It causes a divide, and they are not willing to make any concessions on that with us. They are not willing to meet us in the middle. The only way they will do so is if we begin to work toward re-implementing the taxation that they put on us.

There is a lot of stuff that causes a lot of problems because they don't consult with us first.

Senator Martin: There is this lack of consultation, which seems to come up again and again.

I have a question for Grand Chief Gull-Masty. I think in April 2023, you expressed concerns that many First Nations had not been sufficiently involved in consultations. Could you elaborate on this lack of consultation? Did the government give

décision, surtout d'ordre économique; cela va toucher la nation nisga'a. Cela leur donne plus de pouvoirs que nous sur notre territoire.

Le gouvernement ne semble pas vouloir nous consulter sur quoi que ce soit qui nous touche. Il donne voix à d'autres nations pour ce qui concerne seulement les Nisga'as et les Tahltans dans notre région. Il permet à d'autres nations de s'immiscer alors qu'elles ne devraient pas. Nous l'apprenons une fois que c'est fait; il y a beaucoup d'accords qui sont signés qui touchent la nation nisga'a et au sujet desquels nous ne sommes jamais consultés.

La sénatrice Martin : Il y a un chapitre distinct dans le plan d'action pour les droits issus de traités modernes. Pensez-vous qu'il sera bien appliqué, ou mis en œuvre, d'après ce que vous avez vécu jusqu'à maintenant?

M. Morven : Il faudra attendre de voir. À l'heure actuelle, je ne suis pas trop confiant, mais il y a des travailleurs qui viennent et qui s'occupent strictement des traités modernes au sein de RCAANC. Nous nous entendons très bien avec eux, c'est très encourageant, mais dans d'autres secteurs du ministère, nous constatons des problèmes.

Un exemple que je donnerais, c'est le changement de politique concernant la négociation des traités, où on a rétabli l'exemption fiscale. Cela s'est fait sans consulter les Nisga'as, qui se sentaient à l'aise avec la fiscalité. Cela a été annoncé publiquement sans nous consulter, ce qui a mis de la pression sur notre gouvernement parce que les gens se sont mis presque aussitôt à appeler pour demander quand ils allaient récupérer leur exemption fiscale.

Le ministère essaie maintenant d'appliquer son changement de politique à la nation nisga'a sur les terres nisga'as, parce que nous avons pris de l'expansion depuis le traité. On autorise l'exemption fiscale seulement dans les anciennes réserves, ce qui nous met dans une situation délicate parce que nous avons des gens à l'extérieur des anciennes réserves qui paieront l'impôt sur le revenu des particuliers, tandis que d'autres à l'intérieur des réserves en seront exemptés. Cela crée de la division, et le ministère n'est pas disposé à la moindre concession avec nous à ce sujet, pas même à faire la moitié du chemin vers nous. Il n'y a pas moyen de le faire plier à moins de commencer à travailler à remettre en application la fiscalité qu'il nous impose.

Il y a beaucoup de choses qui créent beaucoup de problèmes parce qu'on ne nous consulte pas d'abord.

La sénatrice Martin : Toujours ce manque de consultation, qui revient encore et encore.

J'ai une question pour la grande cheffe Gull-Masty. En avril 2023, je crois, vous avez dit craindre que de nombreuses Premières Nations n'aient pas participé suffisamment aux consultations. Pourriez-vous nous en dire davantage sur cette

any explanation as to why there has been such a lack of consultation? Do you feel you have been adequately consulted?

Ms. Gull-Masty: I think that very often the challenge is that those bodies — those national organizations — are selected for consultation, and the intricacies, such as nations like mine, do not become part of that dialogue because there are various bodies that represent modern land claims groups across Canada.

I think there has to be a wider casting of the net in ensuring that you're bringing a variety of members forward to be part of consultations and dialogue. There has to be an open mechanism too, because much like the groups before me, there are, from time to time, very valid positions that come from outside groups that need to be presented. I do respect the fact that we have service providers who were part of the previous panel. I want to say that the services or concerns that they have are often based on very legitimate in-field awareness and understanding of what's going on as a front-line service.

Although I am seeing challenges with consultation, for me, the harder thing is the dispute mechanism itself. If you do not feel consulted, and if you do not feel that you've had the capacity to be part of the dialogue, then where do you lodge that complaint? I'm very critical of the dispute mechanism that's in place right now. You do not have the opportunity to provide a formal request to be part of the consultation body, if that arises.

There is clearly a mechanism that is missing there. As part of the action plan, I think this is something that needs to be addressed. For the work that is carried out as part of this process, there needs to be an extremely high level of accountability, and that often means not just having an Indigenous mechanism in place to evaluate the implementation, but also challenging ourselves as a country in showcasing — in the international forum — what it is that Canada is doing with UNDRIP.

I believe that accountability really is a willingness to undertake responsibility for your actions, and that doesn't just mean being accountable to Canadians; that means showcasing as a country — in the international forum — what you've been doing for Indigenous peoples, not solely as a presentation by a single government representative, but in collaboration with Indigenous peoples.

If you want to share the word of the work that you're doing with and for Indigenous peoples, you cannot be the sole messenger. You need to have them by your side as an ally, as an advocate and as a co-presenter.

Senator Martin: I think those are very important comments and recommendations for us to look at as a committee. The dispute mechanism will be very important to really have a higher

lacune? Le gouvernement a-t-il donné des raisons pour un tel manque de consultation? Estimez-vous que vos gens ont été suffisamment consultés?

Mme Gull-Masty : Très souvent, le problème, est que ces organismes — ces organisations nationales — sont choisis pour la consultation, et les situations complexes des nations comme la mienne ne font pas partie du dialogue parce qu'il y a différents organismes qui représentent les groupes des revendications territoriales modernes au Canada.

Je pense qu'il faut ratisser plus large pour amener une grande diversité de membres aux consultations et au dialogue. Il faut aussi qu'il y ait un mécanisme ouvert, parce que, comme en ont témoigné les groupes qui ont comparu avant moi, il y a, de temps à autre, des positions très valables qui viennent de l'extérieur et qui doivent être présentées. Je respecte le fait d'avoir des fournisseurs de services comme ceux du groupe de témoins précédent. Les services qu'ils rendent ou les préoccupations qu'ils ont reposent souvent sur une connaissance et une compréhension intimes de ce qui se passe en première ligne.

Même si je vois des problèmes avec la consultation, pour moi, le plus difficile, c'est le mécanisme de règlement des différends lui-même. Si vous trouvez qu'on ne vous consulte pas, si vous vous sentez exclus du dialogue, où allez-vous pour déposer une plainte? Je suis très critique du mécanisme qui est en place actuellement. Vous n'avez pas la possibilité de présenter une demande officielle pour faire partie de l'organisme de consultation, si cela se produit.

De toute évidence, il y a quelque chose qui fait défaut. Dans le cadre du plan d'action, je pense qu'il faut y remédier. Le travail qui se fait dans le cours de ce processus exige une reddition de comptes des plus strictes : c'est bien beau d'avoir un mécanisme autochtone en place pour évaluer la mise en œuvre, mais encore faut-il nous mettre au défi, en tant que pays, de montrer à la face du monde ce que le Canada fait avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Je crois que la reddition de comptes est vraiment une volonté d'assumer la responsabilité de vos actes. Il ne s'agit pas seulement de rendre des comptes aux Canadiens; il s'agit pour le Canada d'afficher — sur la scène internationale — ce que vous faites pour les peuples autochtones, non simplement par la seule voix d'un représentant du gouvernement, mais en collaboration avec les peuples autochtones.

Si vous voulez parler du travail que vous faites avec et pour les peuples autochtones, vous ne pouvez pas être le seul messenger. Vous devez les avoir à vos côtés comme un allié, un défenseur et un coprésentateur.

La sénatrice Martin : Je pense que ce sont des observations et des recommandations très importantes que le comité devrait examiner. Le mécanisme de règlement des différends sera très

level of accountability. Thank you so much for your insights and recommendations.

The Deputy Chair: Mr. Morven, you wanted to make an additional comment. Go ahead, please, sir.

Mr. Morven: Just to clarify, under the Nisga'a Treaty, under the fiscal relations chapter, the Nisga'a Nation — after 13 years — had to implement a taxation regime within the nation, where we taxed our individual citizens regarding the personal income tax. We were able to get revenues from that, and we were also able to implement property tax after 13 years. After eight years, we implemented the sales tax. When that announcement was made, the people put pressure on us. As a nation, we were getting comfortable with it until that announcement was made under section 87, where the tax exemption wouldn't be taken away to negotiate treaties.

To be fair, they said those who are already in the treaty were going to be given the choice to go back to the tax exemption, and they didn't consult with us on that first before they made that decision. Right away, our citizens were asking, so we had to make the decision — as a government — to go back to the tax exemption under section 37. Our communities had grown under the treaty. There are no reserves under the treaty, so now we have to implement it under their rules for former reserves, and they are not allowing us to expand to where we are today.

There are some people in communities — because the communities grew — who are past the former reserve boundaries, where they will be taxed and others won't be. We're working with the Department of Finance Canada right now to work on that. Those are things where Canada fails to always consult with the Nisga'a Nation before they make decisions.

Senator Martin: That's a good example to illustrate. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, witnesses. We have a fairly hard stop in just a few minutes, but I will ask one question to both witnesses, and it's on dispute resolution because there's the possibility of having an Indigenous human rights commission and a tribunal. We know that the national council for reconciliation — Bill C-29 — will come into effect, but there is another thing inside this United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan; it's Measure 19. I'll go quickly, because I've asked other witnesses about this same idea. I'm sure that it will have to be a written response because of the timeline here. Measure 19 proposes:

. . . an independent Indigenous rights monitoring, oversight, recourse or remedy mechanism or mechanisms to provide Indigenous peoples with access to and prompt decision

important pour assurer une meilleure reddition de comptes. Merci beaucoup de vos observations et de vos recommandations.

Le vice-président : Monsieur Morven, vous vouliez ajouter quelque chose. Allez-y, monsieur.

M. Morven : À titre de précision, en vertu du traité nisga'a, au chapitre des relations financières, la nation nisga'a — après 13 ans — a dû mettre en œuvre un régime fiscal chez elle : nous prélevions l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous pouvions en tirer des revenus, comme d'ailleurs de l'impôt foncier après 13 ans. Après huit ans, nous avons mis en œuvre la taxe de vente. Quand cette annonce a été faite, les gens nous ont mis de la pression. La nation se sentait à l'aise avec ce régime, jusqu'à ce qu'on fasse cette annonce en vertu de l'article 87, selon laquelle l'exemption fiscale ne serait pas supprimée pour négocier des traités.

Pour être juste, on nous a dit que ceux qui étaient déjà visés par le traité auraient le choix de revenir à l'exemption fiscale, et on ne nous a pas consultés à ce sujet au préalable. Nos citoyens nous ont aussitôt interpellés, alors nous avons dû prendre la décision, à titre de gouvernement, de revenir à l'exemption fiscale prévue à l'article 37. Nos communautés avaient grandi sous le régime du traité. Le traité ne parle pas de réserves, or voilà que nous devons maintenant nous conformer aux règles qui s'appliquent aux anciennes réserves, et on ne nous permet pas d'en étendre l'application là où nous sommes rendus aujourd'hui.

Il y a des gens dans les communautés — parce que les communautés ont grandi — qui se trouvent au-delà des limites des anciennes réserves : ceux-là seront taxés tandis que les autres ne le seront pas. Nous travaillons actuellement avec le ministère des Finances du Canada pour régler cela. Il y a des dossiers où le Canada ne consulte pas toujours la nation nisga'a avant de prendre des décisions.

La sénatrice Martin : C'est un bon exemple. Merci.

Le vice-président : Merci aux témoins. Nous devons nous arrêter assez brusquement dans quelques minutes, mais je vais poser une question aux deux témoins, et elle porte sur le règlement des différends parce qu'il est possible qu'il y ait une commission des droits des Autochtones et un tribunal. Nous savons que le conseil national de réconciliation — le projet de loi C-29 — entrera en vigueur, mais il y a autre chose dans ce plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones : la mesure 19. Je vais faire vite, parce que j'ai déjà posé la question à d'autres témoins. Je suis certain qu'il va falloir attendre une réponse écrite parce que nous manquons de temps ici. La mesure 19 propose de :

[c]réer un mécanisme indépendant relatif au suivi, à la surveillance, aux recours ou aux mesures de réparation des droits des Autochtones ou des mécanismes dont la fonction

through just and fair procedures for dispute and conflict resolution and effective remedies for infringements/violations of their individual and collective rights.

It could include intrusions on your land. It goes on, but it's a mechanism that, I would say, has a lot of teeth to it. In your view, would you support that kind of a structure to get something more immediate when you have acute situations where governments and others are transgressing on your lands and your only resort is perhaps a court case for a couple of decades?

I don't know if you have any comment on that item right now, but if you have a written comment later, that would be fine. I see Mr. Morven would like to make a quick comment.

Mr. Morven: In our treaty, we have that mechanism for disputes with the Government of Canada and British Columbia, and there are steps we have to take if we can't come to any conclusion, where we go to the courts.

It's not a quick process, but we used it just the last couple of years, and it seems to be effective. It's slow, but you have to be patient, and sometimes our citizens aren't as patient as us, and they put more pressure on us. They ask us why we don't take the government to court on certain issues. I said, "There's a dispute resolution process. Right now, we're in step two of the process, and we're starting to gain some ground."

It proved to be effective for us, yes.

The Deputy Chair: That's good to know.

If you have any points to add, please put it in writing to the clerk — and I'll just give Grand Chief Gull-Masty a chance to quickly talk about her experience or her observation.

Ms. Gull-Masty: As a nation that has launched numerous court cases, I think that it would have been very much welcome to have a body as a representation of my peers to advocate proper communication and dialogue before the dispute reached a point of legal recourse.

Yes, I would support this position. Sometimes, a dialogue amongst a smaller group with very clear perimeters can resolve dispute quicker than legal recourse. We have a number of court cases that span 20 years, and it led to a lot of frustrations — like my colleague has said here — of people who have lived a

serait de permettre aux peuples autochtones d'avoir accès à des procédures justes et équitables pour le règlement des différends et des conflits et de prendre rapidement des décisions à ce sujet, ainsi que de disposer de recours efficaces en cas d'atteinte ou de violation de leurs droits individuels et collectifs.

Cela pourrait signifier des intrusions sur vos terres. Le texte en dit plus long, mais c'est un mécanisme qui, je dirais, a beaucoup de mordant. Seriez-vous en faveur d'une structure de ce genre pour obtenir quelque chose de plus immédiat dans les cas critiques où des gouvernements et d'autres empiètent sur vos terres et que votre seul recours est peut-être d'intenter un procès qui peut durer une vingtaine d'années?

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire à ce sujet pour l'instant, mais si vous avez des observations à nous communiquer plus tard par écrit, ce serait bien. Je vois que M. Morven aimerait faire un bref commentaire.

M. Morven : Dans notre traité, nous avons ce mécanisme pour régler les différends avec le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique, et il y a des étapes à franchir si nous ne parvenons pas au moindre règlement, après quoi nous allons devant les tribunaux.

C'est long comme processus, mais nous l'avons utilisé seulement ces quelques dernières années, et il semble être efficace. C'est lent, mais il faut être patient, et parfois nos citoyens ne le sont pas autant que nous, alors ils nous mettent plus de pression. Ils nous demandent pourquoi nous n'amenons pas le gouvernement devant les tribunaux pour certains litiges. Je leur ai dit : « Il y a un processus de règlement des différends. Pour l'instant, nous en sommes à la deuxième étape et nous commençons à gagner du terrain. »

Cela fonctionne pour nous, en effet.

Le vice-président : C'est bon à savoir.

Si vous avez quelque chose à ajouter, veuillez l'envoyer à la greffière par écrit. Je donne enfin à la grande cheffe Gull-Masty l'occasion de nous faire part rapidement de son expérience ou de son observation.

Mme Gull-Masty : Pour avoir intenté de nombreuses poursuites devant les tribunaux, je pense qu'il aurait été très utile d'avoir un organisme de représentation de mes pairs pour préconiser une communication et un dialogue en bonne et due forme avant que le différend n'en arrive à l'étape du recours juridique.

Oui, je serais en faveur. Parfois, un dialogue au sein d'un petit groupe aux attributions claires et nettes peut régler le différend plus rapidement qu'un recours judiciaire. Nous avons un certain nombre d'affaires judiciaires qui s'étirent sur 20 ans, et cela a causé beaucoup de frustrations — comme mon collègue le disait

lifetime and haven't seen resolution. For this mechanism, if it were created, I will be submitting something to the clerk advocating for the creation of that.

The Deputy Chair: Okay, thank you very much.

Yes, sir, one more, go ahead.

Mr. Morven: Dispute resolution always has to be section 19. It's the section in our treaty.

The Deputy Chair: Thank you, witnesses. This has been very helpful. I want to thank all the witnesses and the senators for engaging in this discussion tonight. Thank you very much.

The time for this panel is now complete. I wish to again say thank you. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them to the clerk by email. That brings us to the end of the meeting. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

ici — chez des gens qui ont vécu toute leur vie sans jamais voir de règlement. En ce qui concerne ce mécanisme qui est proposé, je vais envoyer quelque chose à la greffière pour appuyer sa création.

Le vice-président : D'accord, merci beaucoup.

Oui, monsieur, une dernière fois, allez-y.

M. Morven : Le règlement des différends relève toujours de l'article 19. C'est l'article de notre traité.

Le vice-président : Merci aux témoins. Vos interventions nous sont très utiles. Je tiens à remercier tous les témoins et les sénateurs d'avoir pris part au débat de ce soir. Merci beaucoup.

Le temps est écoulé pour ce groupe de témoins. Encore une fois, merci. Si vous souhaitez présenter d'autres mémoires, veuillez les transmettre à la greffière par courriel. C'est là-dessus que la réunion prend fin. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)
